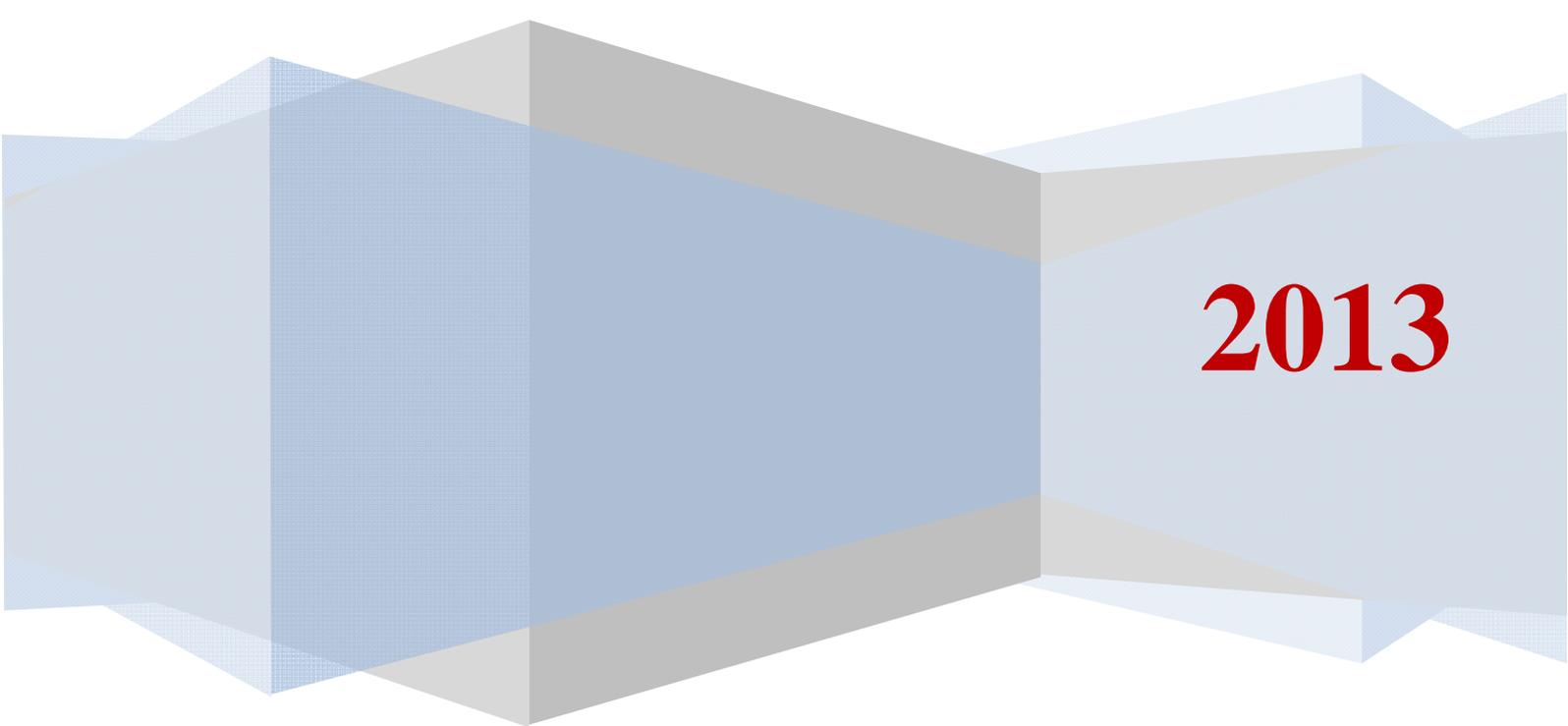




Agence européenne pour la gestion opérationnelle
des systèmes d'information à grande échelle au
sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

Rapport d'activité annuel d'eu-LISA

Février 2014



2013

Table des matières:

1. Introduction	3
1.1. Qui sommes-nous et que faisons-nous	3
1.2. Mission, vision et valeurs	4
1.3. Synthèse	5
1.4. Priorités pour l'Agence en 2013	6
2. Activités d'eu-LISA en 2013	7
2.1. Ressources humaines	7
2.2. Systèmes et réseaux	7
2.2.1. <i>VIS/Système d'établissement de correspondances biométriques (BMS).....</i>	<i>8</i>
2.2.2. <i>SIS II</i>	<i>9</i>
2.2.3. <i>Eurodac</i>	<i>10</i>
2.2.4. <i>Réseau de communication</i>	<i>10</i>
2.2.5. <i>Tâches supplémentaires.....</i>	<i>11</i>
2.3. Gouvernance	11
2.3.1. <i>Conseil d'administration.....</i>	<i>13</i>
2.3.2. <i>Groupes consultatifs</i>	<i>13</i>
2.4. Budget	14
2.5. Gestion financière et marchés publics	15
2.6. Parties prenantes et partenariats	16
2.7. Locaux	16
2.7.1. <i>Tallinn, Estonie</i>	<i>17</i>
2.7.2. <i>Strasbourg, France.....</i>	<i>17</i>
2.7.3. <i>Sankt Johann im Pongau, Autriche</i>	<i>18</i>
3. Rapports d'exception 2013.....	18
4. Perspectives pour 2014	18
Annexe A: Déclaration d'assurance	20
Annexe B: Activité 2013 par rapport au plan (progrès par domaine).....	21
Annexe C: Rapport d'exception.....	43

1. Introduction

Comme le prévoit l'article 12, paragraphe 1, point k) du règlement portant création de l'Agence, le directeur exécutif présente un rapport d'activité annuel pour l'année précédente au conseil d'administration (CA), qui doit l'adopter au plus tard le 31 mars de chaque année. Le règlement stipule également que le rapport d'activité doit comparer les résultats obtenus par l'Agence aux objectifs fixés dans le programme de travail annuel précédent. Une fois examiné et approuvé par le CA, le rapport est ensuite transmis au Parlement européen, au Conseil, à la Commission et à la Cour des comptes pour le 15 juin de la même année.

1.1. Qui sommes-nous et que faisons-nous

Nous sommes l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), une Agence créée récemment [en vertu du règlement (UE) n° 1077/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 (JO L 286 du 1.11.2011, p.1) entré en vigueur le 21 novembre 2011, le règlement prévoyant toutefois que l'Agence exerce ses principales responsabilités à partir du 1^{er} décembre 2012], en charge de la gestion opérationnelles des systèmes d'information à grande échelle dans les domaines de la justice et des affaires intérieures en application du titre V du TFUE, notamment du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II), du système d'information sur les visas (VIS) et du système Eurodac. Le siège de l'Agence est situé à Tallinn, en Estonie, alors que son centre opérationnel est à Strasbourg, en France. Il existe également un site qui assure la continuité des opérations des systèmes gérés par l'Agence, à Sankt Johann im Pongau, en Autriche. En janvier 2014, le total des effectifs de l'Agence s'élevait à 129 personnes.

Au moment de la rédaction (janvier 2014), l'Agence a pour mandat d'assurer la gestion opérationnelle du SIS II (le plus vaste système d'information pour la coopération en matière de sécurité publique et d'application de la loi en Europe), du VIS (un système qui permet aux États Schengen d'échanger des données relatives aux visas, notamment aux demandes de visas de court séjour pour visiter, ou transiter par, l'espace Schengen) et d'Eurodac (une base de données d'empreintes digitales à grande échelle qui facilite la procédure de demande d'asile). Eu-LISA gère ces systèmes pour le compte de ses parties prenantes, à savoir le public européen au travers les États membres et les institutions européennes. En outre, l'Agence est également responsable du réseau de communication des systèmes précités et de certaines tâches associées à sa gestion, et de la supervision, la sécurité et la coordination des relations entre les États membres et le fournisseur [la Commission européenne demeure responsable d'un certain nombre de tâches relatives au réseau, notamment celles concernant la mise en œuvre du budget et les questions contractuelles ⁽¹⁾]. Eu-LISA est également le fournisseur de l'infrastructure de communication du SIS II, d'EURODAC et du VIS (migration du réseau s-TESTA vers le nouveau réseau TESTA-ng).

Parmi les produits et services supplémentaires fournis par l'Agence figurent:

- la participation aux processus de préparation visant à concevoir, développer et mettre en œuvre de nouveaux systèmes, y compris l'exécution de projets pilotes;
- la formation: fourniture de plans de formation sur mesure à l'intention des autorités nationales concernant l'utilisation technique des systèmes d'information gérés par l'Agence;

⁽¹⁾ La Commission est également responsable de l'adoption des mesures de sécurité (y compris le plan de sécurité en rapport avec l'infrastructure de communication) pour le SIS II.

- l'établissement de rapports et de statistiques: fourniture dans les délais de statistiques et d'informations précises sur l'utilisation des systèmes telle que prévue dans les bases juridiques pertinentes et élaboration des rapports obligatoires définis dans le règlement fondateur et les bases juridiques des systèmes d'information gérés par l'Agence.

Afin de remplir son mandat, l'Agence doit s'assurer que tous les systèmes d'information sous sa responsabilité fonctionnent 24 heures sur 24, sept jours sur sept, pour permettre l'échange de données continu et ininterrompu entre les autorités nationales qui les utilisent. L'Agence eu-LISA continue d'appliquer les plus hauts niveaux de sécurité et de protection des données aux informations qui lui sont confiées, en s'assurant que les renseignements personnels soient traités de manière équitable, licite et appropriée en totale conformité avec la législation et les réglementations en vigueur sur la protection des données.

1.2. Mission, vision et valeurs

Conformément à son mandat, **la première mission de l'Agence est de viser à apporter constamment de la valeur ajoutée aux États membres en soutenant, grâce à la technologie, leurs efforts destinés à rendre l'Europe plus sûre.** L'accomplissement de sa mission décrite ci-dessus lui permettra de concrétiser sa vision globale, à savoir:

- **fournir des services et solutions efficaces et de qualité;**
- **instaurer la confiance entre toutes les parties prenantes et ajuster constamment les capacités technologiques en fonction de l'évolution des besoins des États membres;**
- **devenir un centre d'excellence.**

L'Agence s'efforce de soutenir et favoriser le succès des politiques européennes au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Elle soutient activement la coopération et l'échange efficace d'informations entre les organes chargés de l'application de la loi dans l'UE. Au cours de ses opérations, l'Agence respecte et défend les droits fondamentaux des citoyens et applique les normes les plus strictes en matière de sécurité et de protection des données. Dans le cadre de la stratégie de sécurité intérieure de l'UE, l'Agence vise à travers ses activités opérationnelles à contribuer à la sécurité et à faciliter la libre circulation des personnes à l'intérieur et à destination de l'espace Schengen.

La réussite de l'Agence repose sur ses valeurs fondamentales, énumérées ci-dessous, qui continuent d'animer les activités opérationnelles et le développement stratégique de l'organisation.

- **Responsabilité:** élaborer et déployer de solides cadres de gouvernance, des opérations rentables et une gestion financière saine;
- **Transparence:** assurer une communication régulière et ouverte à l'intention des principales parties prenantes de l'Agence et nourrir un dialogue continu avec elles afin de revoir et faire évoluer la stratégie à long terme pour le développement de l'Agence;
- **Excellence:** se doter de la bonne structure organisationnelle, du personnel compétent et des processus adéquats pour assurer la continuité du service et exploiter pleinement les fonctionnalités des outils fournis aux États membres;
- **Continuité:** veiller à ce que l'Agence tire le meilleur parti de l'expertise, des connaissances et des investissements des États membres, et poursuivre leur développement;

- **Travail d'équipe:** responsabiliser chacun des membres de l'équipe pour profiter au mieux de ses connaissances et de son expérience, et lui permettre de contribuer à un succès commun;
- **Orientation client:** veiller à ce que l'Agence s'adapte à tout moment aux besoins et à la demande de ses parties prenantes.

Ces valeurs se reflètent dans les principes directeurs, énumérés ci-dessous, concernant le travail de l'Agence.

- L'Agence reconnaît que le personnel est sa ressource la plus précieuse et s'attache constamment à attirer, retenir et perfectionner les professionnels hautement qualifiés, qui partagent les valeurs de l'Agence et font preuve de motivation et d'engagement dans la réalisation de sa mission et de ses objectifs;
- L'Agence bâtit son succès à travers des partenariats ouverts et efficaces avec les États-membres et les institutions de l'UE, contribuant à la réalisation des objectifs communs;
- L'Agence instaure et conserve sa crédibilité auprès de ses partenaires dans l'UE par le biais de la réussite et des capacités professionnelles de son équipe;
- L'Agence s'efforce de promouvoir l'excellence opérationnelle en fournissant aux États membres des services et solutions de qualité, qui prennent en compte leurs besoins et leurs priorités. Toutes les opérations de l'Agence intègrent le plus haut degré de protection et de sécurité des données;
- L'Agence applique des principes de bonne gouvernance et de rentabilité dans l'exercice de ses activités. En outre, elle vise à respecter pleinement les dispositions en matière de sécurité et de protection des données applicables aux systèmes sous sa responsabilité.

1.3. Synthèse

Ce rapport présente un aperçu des activités entreprises en 2013. Cette année, relativement chargée, a été centrée sur l'installation initiale de l'organisation, la prise en charge de la gestion opérationnelle des systèmes de la Commission européenne (via un plan de transition du service) ainsi que la poursuite du développement et de la mise en œuvre des modèles opérationnels et de gouvernance de l'Agence. Durant la période concernée par le rapport, l'Agence a pleinement assumé la reprise de la gestion opérationnelle du SIS II, du VIS et d'Eurodac et assure actuellement le fonctionnement, la maintenance et l'évolution de ces systèmes à l'égard des États membres selon les niveaux de service convenus. En outre, l'Agence a effectué un certain nombre de tâches supplémentaires relatives à la migration et au soutien technique concernant le réseau VISION.

Par ailleurs, un certain nombre de projets identifiés par l'Agence au cours de l'année 2013 comme étant de la plus haute importance, continuent d'être mis en œuvre par eu-LISA en liaison avec les principales tâches de l'Agence [exemples de projets actuels: mise en œuvre et suivi du transfert de service, évolutions spécifiques du système VIS/BMS, développement et instauration d'un cadre de gestion de services informatiques (ITSM - *Information Technology Service Management*) pour l'Agence, préparation à la migration vers le réseau sTesta-NG, transfert du système Eurodac et préparation à la mise en œuvre du règlement de refonte d'Eurodac]. Afin de soutenir l'exécution de ces projets, l'Agence a mis en place un bureau de gestion des projets à Strasbourg en vue d'harmoniser les méthodologies (PRINCE2 est l'actuelle méthodologie acceptée par eu-LISA), de réduire les coûts et d'optimiser l'exécution des projets à la fois en termes de délais et de budget.

S'agissant du personnel, durant la période concernée par le rapport, l'Agence a atteint son objectif tel que mentionné dans le tableau des effectifs 2013, à savoir, la finalisation du recrutement de 120 agents temporaires.

L'Agence a poursuivi le développement de son cadre de gouvernance en 2013. Il couvre désormais les domaines de la gouvernance d'entreprise, de la gestion de services et de l'architecture d'entreprise. Les principaux organes de gouvernance tels que le comité de gestion des changements, le comité budgétaire et le comité stratégique d'investissement, ont également été mis en place.

Tous les objectifs et toutes les activités de l'organisation en 2013 ont respecté et visé à consolider la mission première de l'Agence qui consiste à œuvrer à apporter de la valeur ajoutée au travail des États membres et à soutenir leurs efforts visant à rendre l'Europe plus sûre au moyen de la technologie. À cet effet, conformément à sa vision définie, l'Agence a tenté d'adopter une approche cohérente et rentable pour la gestion des services et systèmes afin de satisfaire, voire dépasser, les attentes des parties prenantes grâce à des prestations et solutions efficaces et de qualité; elle a aussi continué à instaurer la confiance au sein de la communauté des parties prenantes en adaptant constamment les capacités technologiques aux besoins évolutifs des États membres et également en devenant un centre d'excellence.

1.4. Priorités pour l'Agence en 2013

Le principal objectif opérationnel de l'Agence demeure clairement le fonctionnement efficace, sûr et continu des systèmes dont elle assure désormais la gestion. Toutefois, étant donné que 2013 a été la première année d'activité complète de l'Agence, les priorités fixées ont également reflété le démarrage des activités pendant la période de référence, l'accent étant mis sur la consolidation des opérations et les préparatifs de la planification de la transition. Les quatre principales priorités ont été les suivantes.

1. Consolider la structure et la cohésion de l'Agence: la priorité a été de recruter le personnel compétent et de rédiger des procédures de contrôle interne ou renforcer leur efficacité en vue d'obtenir une structure administrative qui fonctionne bien;
2. Se préparer à devenir un centre d'excellence: en mettant tout particulièrement l'accent sur la gouvernance et la gestion de la qualité; la priorité a été de mettre en place des structures efficaces pour permettre à l'Agence de devenir un centre d'excellence dans son domaine de compétence. Cela devrait également impliquer d'instaurer des réseaux pertinents avec les agences européennes et d'autres organisations compétentes qui interviennent dans les mêmes secteurs;
3. Exploiter efficacement ses systèmes d'information et se préparer à l'adjonction de systèmes supplémentaires: effectuer toutes les activités nécessaires pour assurer la continuité des systèmes et prévoir à l'avance de manière stratégique les systèmes qu'il conviendra de développer et de gérer à moyen terme afin de définir les ressources humaines et les besoins budgétaires, ainsi que les besoins d'infrastructures liés au système d'entrée/sortie et au programme d'enregistrement des voyageurs (RTP);
4. Tendre toujours vers une optimisation de la rentabilité: rechercher des moyens plus rentables d'assurer le niveau de service ou d'excellence technique requis, à la fois pour les opérations internes propres à l'Agence et pour la mise en place et la gestion de nouveaux systèmes d'information. Il s'agissait notamment d'étudier la possibilité de réaliser des économies pour les parties prenantes.

2. Activités d'eu-LISA en 2013

2.1. Ressources humaines

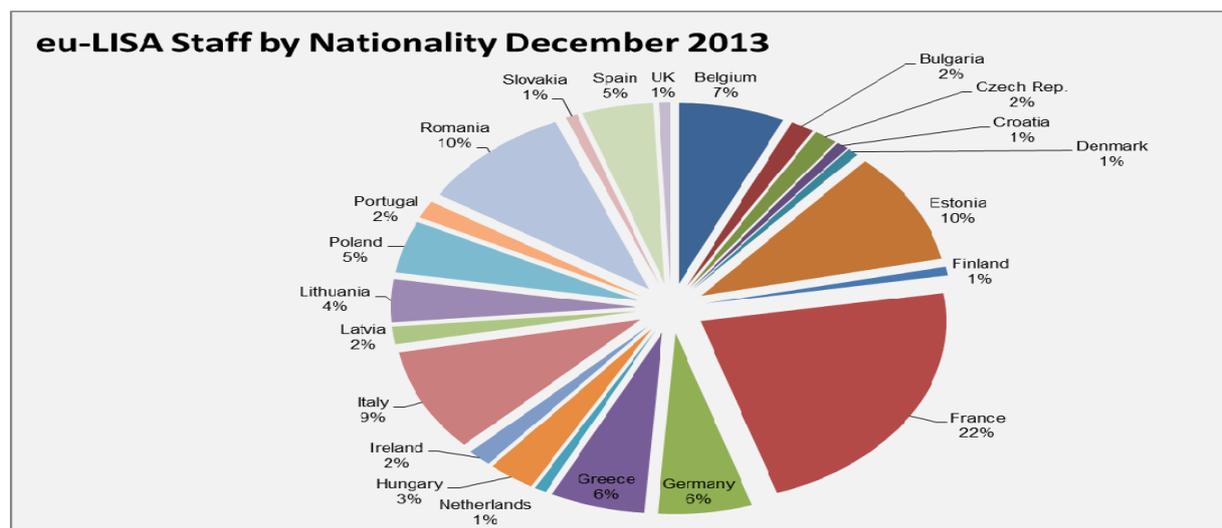
Pendant l'année, eu-LISA s'est attachée à garder son personnel et à développer ses compétences. Il s'agissait de recruter et de retenir le personnel qui possède les compétences et les qualifications nécessaires pour mettre en œuvre avec succès la stratégie de l'Agence. Les douze premiers mois de fonctionnement de l'Agence se sont avérés très chargés pour les RH, avec des accomplissements importants dans les domaines du recrutement, du perfectionnement du personnel, de la formation, du développement de la politique RH et de l'amélioration des processus et procédures.

Dès la fin de l'année 2012, 39 membres du personnel sur les 74 recrutés, avaient pris leurs fonctions. Au cours de 2013, eu-LISA a continué de travailler à la réalisation des objectifs en matière de planification des effectifs. De fait, l'Agence a atteint l'objectif des 120 agents temporaires prévus par le tableau des effectifs en décembre 2013.

Fin 2013, eu-LISA comptait 129 membres du personnel (actuellement l'Agence emploie 120 agents temporaires, cinq agents contractuels, quatre experts nationaux détachés et quatre intérimaires), dont 31 % de femmes et 69 % d'hommes, représentant 22 nationalités. Concernant la localisation, 47 membres étaient basés à Tallinn et 82 à Strasbourg. Le taux de rotation du personnel a été de 3 % environ, quatre employés à temps plein ayant quitté l'organisation en 2013.

L'équipe RH s'efforce toujours d'adopter des approches plus proactives en matière de gestion des ressources humaines, en réexaminant constamment sa structure de façon à pouvoir soutenir pleinement et efficacement tous les membres du personnel et les cadres.

Figure 1: Personnel de l'Agence (par nationalité)



2.2. Systèmes et réseaux

À la fin de 2012, eu-LISA est devenue juridiquement responsable de l'exploitation des systèmes VIS et Eurodac, la prise en charge de la gestion du SIS II étant programmée après son entrée en service, à l'achèvement de la migration des données dans l'environnement réel

du système SIS I par les autorités françaises. En mai 2013, les opérations du SIS II ont été transférées avec succès à l'Agence (eu-LISA exploite le VIS/BMS depuis décembre 2012) sans aucune interruption ou dégradation des niveaux de service assurés. Les trois systèmes fonctionnent sous la direction de l'Agence depuis cette date. En plus d'assurer l'exploitation, la maintenance et l'évolution de ces systèmes de manière efficace, eu-LISA a aussi repris la gestion de tous les contrats correspondants et continue de fournir une assistance aux anciens et nouveaux États membres pour la préparation technique en vue de l'intégration en temps voulu de leurs systèmes nationaux dans les systèmes respectifs gérés par eu-LISA.

2.2.1. VIS/Système d'établissement de correspondances biométriques (BMS)

L'Agence, devenue responsable de la gestion opérationnelle du VIS/BMS en décembre 2012, a poursuivi la fourniture des services 24 heures sur 24, sept jours sur sept, tout au long de 2013. Comme pour les autres systèmes qu'elle gère, lors de la période concernée par le rapport, eu-LISA a cherché à faire évoluer le modèle de service du VIS afin d'assurer la bonne exécution et l'évolution des principaux processus pour la gestion des incidents liés aux opérations.

L'Agence a également supervisé la maintenance technique du système et est devenue responsable de la gestion du contrat-cadre ⁽²⁾ en effectuant les mises à niveau et l'entretien appropriés du système pour assurer son fonctionnement continu au niveau requis, et en facilitant le déploiement du VIS dans les onze premières régions géographiques (quatre et cinq le 14 mars, six et sept le 6 juin, huit le 5 septembre et neuf à 11 le 14 novembre 2013).

Outre la maintenance corrective, un volet du programme dédié à la maintenance évolutive a impliqué d'accroître les capacités et d'apporter des améliorations fonctionnelles substantielles au système afin de permettre une augmentation de la charge d'activité en vue des déploiements qui restent à effectuer au niveau régional. En tant que tel, le programme des Évolutions VIS a été lancé en novembre 2012 pour couvrir les besoins de capacités accrues, l'installation du matériel, d'un nouveau moteur de recherche et d'autres développements nécessaires pour améliorer les performances du système et répondre aux futures exigences. Les procédures d'appel d'offres pour d'autres infrastructures destinées à assurer la compatibilité avec les évolutions du VIS se sont poursuivies tout au long de 2013.

À la fin du printemps 2013, suite à l'identification de problèmes de stabilité, des mesures ont été prises afin d'y remédier en améliorant le système.

Au cours de l'été 2013, les États membres ont eu la possibilité de faire des essais préliminaires de la nouvelle technologie dans le cadre d'une phase pilote coordonnée par eu-LISA et le contractant chargé du maintien du VIS en bon état de fonctionnement. Dans le même temps, l'environnement de pré-production existant, dédié aux États membres, a été remplacé par une nouvelle plate-forme faisant office de «terrain de jeu» pour les besoins des activités de formation.

Le transfert à l'Agence des responsabilités de gestion du système a eu lieu sans heurt et avec le maintien des niveaux de service. Des améliorations techniques importantes ont déjà été apportées au système au cours de l'année, qui ont permis d'augmenter sa stabilité et sa facilité d'utilisation par les États membres.

⁽²⁾ Le contrat-cadre pour le maintien du VIS en bon état de fonctionnement a été signé en août 2012 par la Commission européenne.

Vers la fin de l'année 2013, l'Agence a réalisé que la capacité actuelle du système d'établissement de correspondances biométriques risquait d'être insuffisante pour supporter l'activité de la version évoluée du VIS et que cela pourrait avoir un impact sur les déploiements restant à effectuer. Face à ce risque, l'Agence a adopté une approche proactive en instaurant un groupe de travail composé de représentants d'eu-LISA, des États membres (au sein du groupe consultatif sur le VIS) et de la Commission européenne, et chargé d'évaluer différentes options pour l'évolution du système d'établissement de correspondances biométriques. L'Agence a fourni au conseil d'administration, lors de sa session régulière en mars 2014, les résultats du groupe de travail ainsi que le plan d'action, avec les mesures financières, techniques et organisationnelles envisagées pour la maîtrise de ce risque. L'Agence compte, de manière générale, prendre un certain nombre de mesures qui doivent éviter de compromettre le calendrier des déploiements du VIS qui restent à effectuer, tout en instaurant une stratégie à long terme sur l'évolution du système d'établissement de correspondances biométriques.

2.2.1.1. VIS Mail 2

Tout au long de l'année, eu-LISA a effectué des essais d'intégration de VIS Mail pour les États membres afin de préparer le remplacement du mécanisme de consultation existant VISION après le déploiement complet du VIS. Il a été demandé aux États membres de confirmer la planification de leur préparation à la phase 2 de VIS Mail d'ici la fin 2013.

En mars 2013, l'Agence a organisé la première réunion du groupe de coordination des essais de VIS Mail en vue de lancer la campagne d'essais parmi les États membres. Depuis le mois de mai, eu-LISA mène des actions de sensibilisation, effectue des évaluations d'impact et prend toutes les mesures nécessaires pour préparer le remplacement de VISION par VIS Mail 2. Depuis septembre 2013 deux autres réunions ont été organisées, en plus du travail déjà accompli. Trois séries d'essais ont été prévues, avec les 12 États membres ayant procédé avec succès aux essais d'intégration de VIS Mail 2 en 2013. La série 3 aura lieu en 2014 avec neuf États membres.

2.2.2. SIS II

Suite au succès de la collaboration entre les autorités françaises et la Commission pour préparer la migration des données dans l'environnement réel entre le SIS I et le SIS II et à l'entrée en service du SIS II (le 9 avril 2013), l'Agence a pris en charge la gestion opérationnelle du système d'information Schengen de deuxième génération le 9 mai 2013.

Tout au long de l'année, eu-LISA a œuvré à assurer la stabilité et la continuité de ses opérations. L'Agence a également mis en œuvre de solides procédures opérationnelles et des processus de gestion des services pour assurer un suivi efficace du système et la résolution opportune des incidents, conformément aux meilleures pratiques du secteur. L'Agence a également pris la responsabilité de gérer les clés de chiffrement Certes nécessaires pour le chiffrement de la seconde couche réseau.

Dans l'ensemble, la transition du SIS I au SIS II s'est bien passée, sans problème notable. Tout au long de l'année le système a fonctionné de manière stable et a été disponible en permanence pour les États membres.

En 2013, l'Agence a également bouclé les procédures de passation du marché de maintenance (contrat de maintien en bon état de fonctionnement) du SIS II. Ce contrat porte sur le travail de maintenance régulier, le développement technique et les évolutions nécessaires pour assurer le fonctionnement du SIS II à un niveau de qualité opérationnelle

satisfaisant, qui respecte les accords de niveau de service correspondants et tient compte des indicateurs de qualité en place sur le délai nécessaire pour les opérations de création, mise à jour et suppression et l'interrogation de la base de données centrale par les utilisateurs concernés.

2.2.3. Eurodac

L'Agence a repris avec succès la gestion opérationnelle d'Eurodac; un exercice de transfert des connaissances et une installation technique ont été réalisés afin d'intégrer le système dans le modèle de service d'eu-LISA. Le transfert du service a été programmé en deux étapes; la première a consisté à établir une connexion réseau pour permettre à l'Agence de gérer à distance l'infrastructure Eurodac existante au Luxembourg; eu-LISA exploite Eurodac à distance à partir de Strasbourg depuis le 1^{er} juin 2013. La deuxième étape, qui a démarré début octobre 2013 et se poursuit, implique de transférer l'infrastructure à Strasbourg et à St. Johann im Pongau (création de deux nouveaux sites Eurodac en France et en Autriche en tant que clones du système existant) et de mener à bien les procédures de passation de marchés dans les délais pour les nouveaux matériels et logiciels commerciaux.

Le transfert des responsabilités de gestion a été réalisé dans les délais et sans aucune interruption ou dégradation des niveaux de service et de la disponibilité du système pour les États membres.

Outre la relocalisation du système, les activités de planification d'une évolution importante du système ont débuté en 2013 afin de mettre en œuvre les changements fonctionnels du système suite à l'adoption, le 26 juin 2013, de la refonte du règlement Eurodac ⁽³⁾ qui sera applicable à compter du 20 juillet 2015.

Le nouveau règlement permet aux autorités répressives et à Europol d'accéder à la base de données, sous réserve de conditions strictes en matière de protection des données, pour les besoins de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Compte tenu de la nécessité de remanier le système, un sous-groupe spécifique a été créé pour définir en détail les exigences techniques et le document de contrôle des interfaces d'Eurodac et aider eu-LISA à préparer les spécifications techniques pour le lancement des procédures d'appel d'offres. Deux réunions et deux conférences téléphoniques du sous-groupe ont eu lieu au cours de l'année pour définir les spécifications techniques. La procédure de passation de marché lancée dans la perspective d'appliquer les mises à jour nécessaires liées à la refonte du règlement couvre, en plus des mises à jour de la fonctionnalité d'Eurodac au niveau du système central, les services de maintenance de base pendant un an, avec la possibilité d'une extension d'un an de plus. Elle porte également sur la mise en œuvre de la solution normalisée des points d'accès nationaux (PAN) en tant qu'option facultative disponible à la demande de chaque État membre. La première étape de la procédure restreinte, impliquant la sélection des candidats en fonction de leur capacité financière et technique, s'est terminée en 2013.

2.2.4. Réseau de communication

Le réseau s-Testa constitue actuellement l'infrastructure de communication sous-jacente pour les systèmes d'information gérés par eu-LISA. Suite à la reprise des responsabilités de la Commission européenne en 2013, l'Agence effectue désormais toutes les tâches liées au réseau conformément à son mandat, et assure l'interface entre les États membres et le

⁽³⁾ Règlement (UE) n° 603/2013

contractant du réseau s-Testa. Au cours de 2013, les préparatifs ont commencé en vue de la migration vers une nouvelle infrastructure réseau (Testa-ng) à l'expiration du contrat existant. En raison de l'impact important de cette migration de réseau vers les activités d'eu-LISA, des efforts particuliers ont été consentis pour identifier les répercussions sur tous les autres projets et activités opérationnelles d'eu-LISA.

2.2.5. Tâches supplémentaires

En 2013, il a été demandé à l'Agence d'accomplir des tâches supplémentaires pour satisfaire des besoins urgents des États membres. Ces tâches n'étaient pas comprises dans le programme de travail annuel 2013 de l'Agence tel qu'il a été initialement adopté par le conseil d'administration.

2.2.5.1. VISION

Au cours de la migration du SIS I vers le SIS II, la nécessité du maintien opérationnel du réseau de consultation Schengen existant (VISION) après la migration a été identifiée. Ce réseau de consultation est un outil technique essentiel utilisé dans le processus de délivrance des visas pour les ressortissants de pays tiers. VISION doit rester à la disposition des États membres jusqu'à son remplacement par la deuxième version de VIS Mail 2.

En mai 2013, plusieurs réunions ont été organisées avec la Commission, eu-LISA, le secrétariat général du Conseil et la présidence de l'UE au cours desquelles il a été convenu qu'eu-LISA reprendrait la gestion opérationnelle de VISION tandis que les obligations contractuelles de VISION continueraient d'incomber au secrétariat général du Conseil européen. Un protocole d'accord et un accord de niveau de service (ANS) ont été conclus entre l'Agence et le secrétariat général du Conseil sur cette base. Entre juin et décembre 2013, eu-LISA a contribué à la migration du réseau vers la nouvelle architecture et, par la suite, a fourni une assistance technique aux États membres à l'aide de VISION.

2.3. Gouvernance

La structure de direction et de gestion de l'Agence est prévue à l'article 11 du règlement portant création de l'Agence. Elle comprend un conseil d'administration, un directeur exécutif et des groupes consultatifs. L'article 12, paragraphe 1, point c), du règlement fondateur dispose que le conseil d'administration définit la structure organisationnelle de l'Agence après consultation de la Commission. Suite à la consultation de la Commission, la structure de l'Agence a été approuvée en tant que telle par le conseil d'administration d'eu-LISA lors de sa réunion de novembre 2012.

Au cours de l'année 2013, l'Agence a continué de renforcer et de développer ses structures naissantes de gouvernance. Le projet visant à mettre en œuvre des normes de contrôle interne au sein d'eu-LISA a été lancé au premier trimestre 2013. Il s'agit de 16 normes de contrôle interne (NCI) qui fournissent des principes de gestion génériques et définissent des exigences minimales applicables aux activités de contrôle interne dans les institutions et agences de l'UE. Les normes devraient, dans la mesure du possible, être intégrées aux procédures opérationnelles pour favoriser l'efficacité et l'efficience des opérations de l'Agence, contribuer à garantir la fiabilité de ses rapports internes et externes, tout en assurant la conformité aux règlements applicables.

Après avoir obtenu de la Commission son indépendance financière en mai 2013, eu-LISA a continué d'élaborer et de consolider les normes de contrôle interne, en mettant en place de solides processus et procédures visant à assurer une mise en conformité totale.

Le conseil d'administration a tenu des réunions trimestrielles (en mars, juin, septembre et novembre) et chaque groupe consultatif (Eurodac, SIS II et VIS) a tenu cinq réunions distinctes au cours de la période concernée par le rapport. Dans le respect des meilleures pratiques, l'Agence a également continué de travailler à l'instauration d'un modèle de gouvernance intégrée, qui prévoit la création d'un certain nombre de comités de supervision dans des domaines tels que le risque, la gestion des changements, le budget et l'investissement et la stratégie. Ces comités ont pour objectif de superviser les activités dans des domaines spécifiques qui ont un impact sur les opérations de l'Agence (telles que celles mentionnées ci-dessus), afin d'élaborer des orientations appropriées et spécifiques et de résoudre ou faire remonter des problèmes, le cas échéant.

Pour fixer un cap stratégique en vue d'orienter ses activités, l'Agence a également travaillé au cours de l'année à l'élaboration de sa vision et à la définition de ses buts et objectifs à long terme dans un document stratégique. Le conseil d'administration a convenu d'un certain nombre de buts stratégiques et d'objectifs associés pour la période allant jusqu'à 2020 et ceux-ci seront formalisés dans un document stratégique à long terme pour eu-LISA ⁽⁴⁾.

Le document stratégique aura pour objectif de renforcer, développer et refléter le mandat de l'Agence, et ses priorités telles que définies au travers du dialogue avec les États membres mené au niveau du conseil d'administration et des groupes consultatifs. La stratégie sera un document dynamique, ce qui signifie que les objectifs seront régulièrement suivis et soumis à des révisions au cours de sa période de référence afin de répondre aux besoins évolutifs de l'organisation et de ses parties prenantes.

Afin d'améliorer davantage l'efficacité et l'efficience des processus informatiques et de l'exécution globale des processus, l'Agence continue d'aligner ses fonctions, opérations et processus internes sur les meilleures pratiques en matière de services des technologies de l'information. Conjointement avec le contractant chargé du maintien du VIS/BMS en bon état de fonctionnement, l'Agence a élaboré et mis en place en décembre 2012 un ensemble de processus clés en matière de gestion des services informatiques (ITSM) et un projet a été lancé en mai 2013 pour la mise en œuvre au niveau de l'Agence d'un modèle de service conforme à l'ITIL.

L'audit externe de l'Agence doit être effectué par la Cour des comptes européenne. Cette dernière doit, sur la base de son audit, fournir au Parlement européen et au Conseil une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes annuels de l'Agence ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. La Cour a effectué un audit intermédiaire de l'Agence en décembre 2013. L'audit final aura lieu en mai 2014. La Cour devrait émettre un avis d'audit préalable sur les comptes 2013 de l'Agence en juin 2014.

L'audit interne de l'Agence est effectué par le service d'audit interne de la Commission européenne (SAI) et la structure d'audit interne de l'Agence. La structure d'audit interne a commencé à fonctionner en octobre 2013 avec la prise de poste d'un auditeur interne, au siège de l'Agence, à Tallinn. Au début de l'année 2014, elle sera soumise à la procédure d'établissement conformément à l'article 84 du (nouveau) règlement financier d'eu-LISA.

Afin de préparer les futurs plans d'audit interne, en octobre 2013, le SAI a effectué une évaluation préliminaire des risques des principaux processus administratifs de l'Agence. Le rapport qui en résulte présente les activités d'audit interne prévues pour 2014, ainsi que les domaines de l'Agence présentant un risque potentiel élevé (à savoir, la continuité des activités, la passation de marchés, la gouvernance, la gestion des installations, la

⁽⁴⁾ Ce document a été adopté par le conseil d'administration lors de sa réunion du 11.3.2014.

communication extérieure et le suivi des activités) selon le point de vue des auditeurs. L'Agence a pris des mesures à l'égard de ces domaines à haut risque potentiel qui seront soigneusement examinées en juin 2014 lorsque les auditeurs internes effectueront un audit complet d'évaluation des risques.

2.3.1. Conseil d'administration

Au cours de 2013, le conseil d'administration a continué à s'assurer que l'Agence effectue les tâches et obtient les résultats tels que définis dans le règlement portant création de l'Agence, de la manière la plus rentable, en tenant compte des buts stratégiques et des objectifs de l'Agence. À ce titre, il s'est concentré sur les tâches de haut niveau suivantes:

- s'assurer que l'Agence peut s'acquitter et s'acquitte actuellement de son mandat de manière cohérente et efficace de façon à satisfaire toutes les exigences des parties prenantes et des utilisateurs;
- favoriser la mise en œuvre de la vision d'eu-LISA de manière efficace et cohérente;
- assurer le développement d'un système de contrôle interne fiable.

Outre la discussion et l'approbation d'un ensemble standard de documents dans le cycle annuel de planification budgétaire et d'activité, les sujets spécifiques traités par le conseil d'administration de l'Agence en 2013 ont englobé, notamment: la gestion du plan de transition du service, la mise en œuvre de la gestion de projet et des normes de gouvernance pertinentes, la préparation de l'autonomie financière de l'Agence en mai 2013, la poursuite des négociations avec les pays d'accueil en ce qui concerne les sites techniques et les accords de siège, et le développement et l'application de règles et procédures de protection des données pour l'Agence.

2.3.2. Groupes consultatifs

Les groupes consultatifs ont pour mission de fournir au conseil d'administration l'expertise relative aux systèmes d'information à grande échelle et notamment dans le contexte de la préparation du programme de travail annuel et du rapport d'activité annuel. En 2013, les groupes consultatifs portant sur les trois systèmes gérés par l'Agence ont continué de fournir un appui au conseil d'administration sous la forme de conseils techniques spécialisés pour la mise en œuvre du programme de travail 2013, ainsi que pour un certain nombre de problèmes techniques relatifs à l'évolution et au développement des systèmes existants.

Plus spécifiquement, les groupes consultatifs ont contribué à développer et superviser la mise en œuvre d'un certain nombre de processus essentiels pour les activités pendant la période concernée par le rapport, y compris les suivants:

- renforcement des structures de gouvernance de l'Agence à travers l'introduction d'un modèle de gestion des services d'information;
- évolution des feuilles de route, accord de niveau de service standard horizontal et processus de gestion des changements pour les systèmes gérés;
- plans de formation aux systèmes sur mesure;
- suivi de la technologie.

L'Agence a poursuivi son engagement proactif avec le conseil d'administration et tous les groupes consultatifs, en leur fournissant le soutien administratif et logistique requis et en les accompagnant dans le traitement des principales questions de stratégie opérationnelle liées aux systèmes.

2.4. Budget

Cette section présente l'activité budgétaire d'eu-LISA en 2013 en termes de crédits, d'engagements et de dépenses pendant la période concernée par le rapport. À la fin de 2013, le taux d'exécution des crédits d'engagement du budget 2013 a été de **98,37 %** (60 699 840 euros), tandis que le taux d'exécution de tous les crédits de paiement disponibles (lignes budgétaires pluriannuelles reportées de 2011 et 2012) a été de **49,20 %**.

Il convient de noter qu'eu-LISA a obtenu son autonomie financière le 22 mai 2013. Par conséquent, les données rapportées sont uniquement basées sur l'exécution du budget après cette date.

Le transfert des crédits restants du budget 2013 de la Commission européenne (direction générale des affaires intérieures, DG HOME) vers eu-LISA a été effectué lorsque l'Agence a obtenu son autonomie financière en mai 2013. Les lignes budgétaires «héritées» qui ont été transférées, consistaient en des crédits de l'exercice en cours en plus des reports d'engagements de 2011 et 2012. Lors de sa réunion de novembre 2013, le conseil d'administration de l'Agence a également approuvé l'adoption de crédits d'engagement supplémentaires (28 millions d'euros), reçus de la DG HOME, relatifs aux dépenses opérationnelles concernant le SIS II.

Un certain nombre de crédits d'engagement de 2013 ont été reportés sur l'exercice 2014, avec les engagements 2013 relatifs au titre 1 ⁽⁵⁾ et au titre 2 ⁽⁶⁾ qui doivent être totalement utilisés cette année. Les engagements à reporter du titre 3 ⁽⁷⁾ continueront d'être utilisés en 2014 et, le cas échéant, les années suivantes. En effet, l'Agence a un certain nombre de contrats pluriannuels liés à ses principales activités (gestion opérationnelle et évolutions des systèmes sous sa responsabilité).

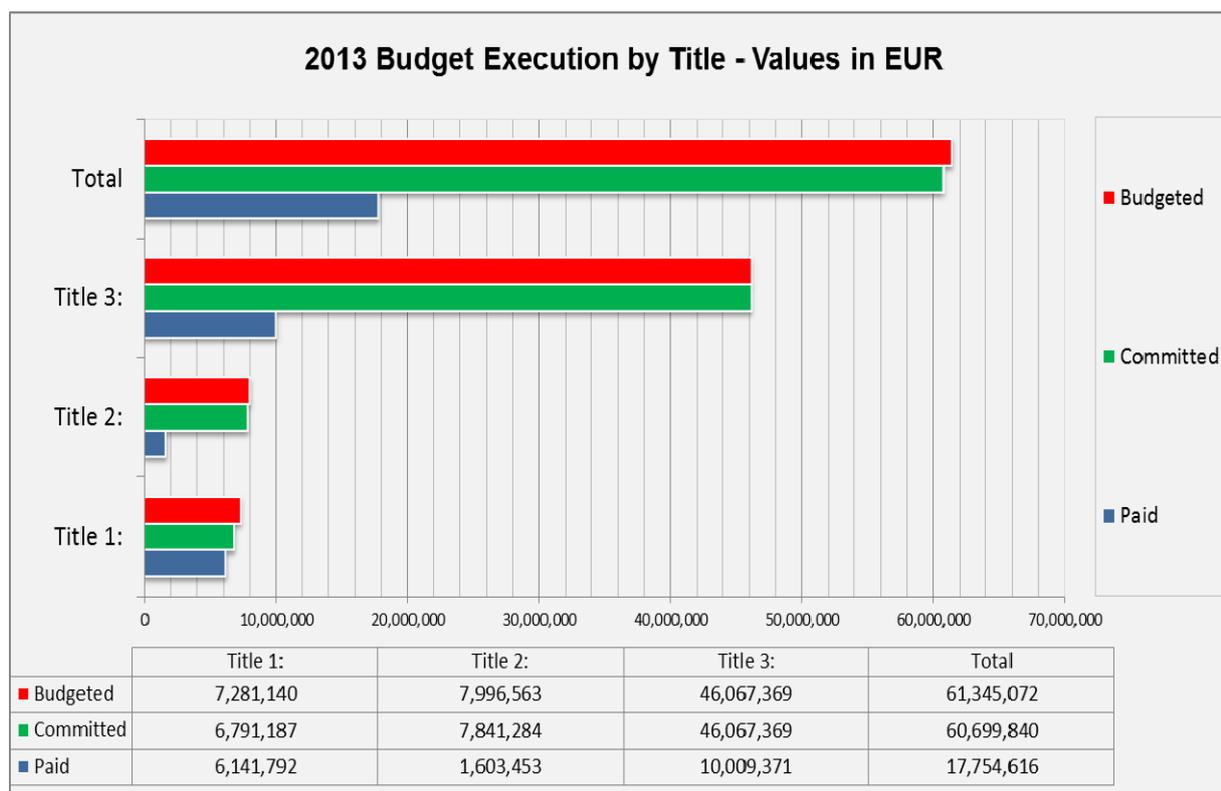
La ventilation du budget 2013 (budget initial + modifications ± transferts) et son exécution au 31 décembre 2013 sont présentées dans le graphique ci-dessous.

⁽⁵⁾ Titre 1 = Dépenses de personnel

⁽⁶⁾ Titre 2 = Dépenses d'infrastructure et autres dépenses d'exploitation

⁽⁷⁾ Titre 3 = Dépenses opérationnelles

Figure 2: Exécution du budget 2013 (par titre)



2.5. Gestion financière et marchés publics

L'Agence a obtenu son autonomie financière en mai 2013 étant donné qu'elle satisfaisait pleinement aux critères d'indépendance énoncés par la Commission [notamment, la mise en place d'une infrastructure technique entièrement opérationnelle pour soutenir le système de comptabilité d'exercice (ABAC), la définition et l'instauration de ses propres procédures et circuits budgétaires et financiers, la mise en place des principales équipes financières, ainsi que la planification des besoins de liquidités au démarrage et la disponibilité des fonds].

Après l'obtention de son autonomie financière, eu-LISA s'est efforcée de développer et de renforcer ses processus, procédures et contrôles financiers internes, afin d'assurer la gestion transparente et efficace des ressources financières au cours de 2013. Des contrôles financiers efficaces, notamment la tenue des documents comptables appropriés, sont une composante essentielle du contrôle interne d'eu-LISA. Ils permettent de vérifier que l'Agence n'est pas exposée à des risques financiers évitables et que les informations financières utilisées au sein de l'organisation et pour la publication, sont fiables. Ils contribuent aussi à la protection des actifs de l'Agence, ainsi qu'à la prévention et la détection des fraudes. Ces procédures financières, y compris les contrôles ex ante, ont été renforcées grâce aux mesures suivantes: formation adéquate du personnel, rapports financiers ciblés, introduction de solides structures de contrôle interne et de circuits financiers appropriés, application d'un traitement distinct des aspects opérationnels, financiers et d'autorisation de toutes les transactions (voir ci-dessus dans la section «Gouvernance» l'introduction de normes de contrôle interne pertinentes). De même, l'Agence a également continué à développer ses structures et procédures de passation de marchés sur la base du critère de rentabilité et en cherchant à intégrer les principes d'amélioration continue dans ses pratiques: mise en place et maintien de processus efficaces de planification, d'appel d'offres et de passation de marchés pour la fourniture de biens, de travaux et de services; l'amélioration des

performances en la matière est mesurée au travers des économies et des gains d'efficacité réalisés et de la qualité des services dispensés par les fournisseurs.

Au cours de la période concernée par le rapport, tout en continuant d'utiliser les contrats cadres de la Commission à la fois pour les systèmes d'entreprise et les systèmes opérationnels après l'obtention de l'autonomie financière, l'équipe chargée des marchés publics a accompli des progrès importants dans les efforts de finalisation des mécanismes internes destinés à remplacer les accords de niveau de service existants avec les services centraux de la Commission.

L'Agence a traité un nombre important de procédures d'appel d'offres au cours de 2013, y compris celles concernant la rénovation des bâtiments et des installations, l'achat des équipements et des meubles et les achats spécialisés relatifs aux principaux systèmes opérationnels dont elle assure la gestion. Compte tenu du volume et de la variété des appels d'offres lancés, il est rapidement apparu qu'il n'y avait pas assez de personnel spécialisé pour gérer ces procédures de manière efficace et efficiente et des retards ont été enregistrés dans certaines procédures.

2.6. Parties prenantes et partenariats

Au cours de l'année 2013, eu-LISA a continué de cultiver et d'approfondir les relations avec toutes les parties concernées, y compris les Agences de l'UE, les institutions européennes (notamment le Conseil européen, la Commission et le Parlement), et États membres et le public.

L'Agence a tout particulièrement tenté d'établir et de renforcer des partenariats opérationnels avec d'autres agences pertinentes sur la base de protocoles d'accord officiels, en définissant et formalisant la coopération dans les domaines d'intérêt commun. En recherchant l'échange d'expériences et de connaissances avec des partenaires identifiés de cette manière, en contribuant au déploiement de plateformes technologiques et de systèmes communs et en dispensant des services (conformément aux instruments juridiques pertinents en vigueur), eu-LISA et ses partenaires devraient pouvoir exploiter au mieux les faibles ressources disponibles et partager l'expertise afin d'apporter une valeur ajoutée et de fournir de meilleurs services aux parties prenantes.

Pendant la période concernée par le rapport, eu-LISA a signé un protocole d'accord avec le CEPOL (signé le 20 novembre 2013) et préparé le protocole d'accord en vue de sa signature avec FRONTEX (signé le 31 janvier 2014) et la Commission européenne. Le protocole d'accord avec le CEPOL commence déjà à avoir un impact pratique positif, un certain nombre de tâches déjà convenues dans le domaine des formations techniques relatives au SIS II ayant été dispensées par ses signataires depuis novembre 2013.

L'Agence a également continué à créer d'autres réseaux formels et informels pour échanger des expériences et connaissances avec des partenaires identifiés dans le but que de tels échanges contribuent au développement et au déploiement de plateformes technologiques et de systèmes communs pertinents.

2.7. Locaux

L'article 10 du règlement portant création de l'Agence dispose que:

- l'Agence a son siège à Tallinn, en Estonie;

- les tâches liées au développement et à la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle, dont l'Agence est chargée, sont menées à Strasbourg (France);
- un site de secours capable d'assurer le fonctionnement d'un système d'information à grande échelle en cas de défaillance de celui-ci est installé à Sankt Johann im Pongau (Autriche).

2.7.1. Tallinn, Estonie

Le personnel du siège de l'Agence est installé dans des espaces de bureau temporaires à Tallinn depuis octobre 2012.

Au cours de 2013, l'Agence a poursuivi la planification des procédures de passation de marchés correspondantes et les autres tâches préparatoires nécessaires pour progresser dans la construction de ses locaux permanents.

Les négociations sur l'accord de siège avec le gouvernement estonien se sont poursuivies pendant le premier semestre de 2013 entre la Commission (agissant au nom d'eu-LISA) et le pays d'accueil. L'Agence a soumis le projet d'accord au conseil d'administration pour approbation, sans la disposition fiscale, en septembre 2013. Le conseil d'administration a décidé de différer sa décision et a demandé au gouvernement estonien de reconsidérer sa position concernant l'exonération de la TVA pour les achats du personnel pendant la période d'installation. Le ministre des finances estonien a envoyé une lettre à la commissaire Malmström en novembre 2013 pour demander des éclaircissements sur la compatibilité de cette disposition avec la directive sur la TVA et le protocole sur les privilèges et immunités.

En dépit de quelques progrès, les parties ne sont pas parvenues à un accord avant la fin de l'année. Un accord temporaire régissant les locaux de l'Agence, négocié par la Commission et signé par le directeur exécutif par intérim de l'Agence, la directrice de la direction Schengen de la DG HOME et le secrétaire général du ministère de l'intérieur estonien, le 31 octobre 2012, reste en vigueur.

2.7.2. Strasbourg, France

Le conseil d'administration d'eu-LISA a également approuvé l'accord sur le site technique négocié par la Commission au nom de l'Agence, avec l'État membre d'accueil, la France, le 26 octobre 2013. L'accord a été signé le 5 décembre 2013 par le directeur exécutif de l'Agence et par le ministre de l'intérieur français, et est entré en vigueur le même jour.

Le 29 mai 2013, l'Agence et l'État français ont signé l'acte de transmission à l'Agence des locaux de Strasbourg et d'un terrain de 50 ares environ nécessaire pour une extension. Le même acte porte sur l'octroi d'un bail d'une durée maximale de 10 ans (jusqu'au 1^{er} mai 2023) en faveur de l'État français concernant une antenne et un abri attenants situés sur le site. L'accès au site par les autorités françaises sera assujéti aux exigences de sécurité de l'Agence. La France restera responsable du paiement de toutes les charges liées à l'antenne et à l'abri, y compris la consommation d'électricité, qui sera mesurée par un compteur installé par la France à cet effet.

L'accord entrera en vigueur en 2014 après sa ratification par le parlement français.

La principale activité en matière de gestion du bâtiment et des installations, au cours de l'année 2013, a concerné la préparation du site par rapport à l'infrastructure des systèmes (plus particulièrement du SIS II) et la réalisation d'un certain nombre de travaux de

reconversion prévus. Toutefois l'espace reste limité tant pour le personnel que pour les systèmes. Des projets visant à développer les installations existantes et à construire un bâtiment supplémentaire sur le site technique ont été finalisés et provisoirement programmés au début 2014, sous réserve de l'approbation budgétaire.

2.7.3. Sankt Johann im Pongau, Autriche

Les négociations entre la Commission et le gouvernement autrichien concernant l'utilisation des locaux équipés ci-dessus comme site de secours par l'Agence, ont été conclues en avril 2013. L'accord a été ultérieurement adopté par le conseil d'administration de l'Agence à l'issue d'une procédure écrite, le 29 avril 2013. L'accord a été signé à Tallinn par l'ambassadeur d'Autriche et le directeur exécutif, le 27 mai 2013. Suite à un échange de notes verbales entre l'Agence et le ministère fédéral autrichien des affaires européennes et internationales, l'accord est entré en vigueur le 13 octobre 2013.

En juin 2013, suite à l'obtention de son autonomie financière, l'Agence a pris le relais des négociations entreprises par la Commission avec les autorités autrichiennes, en février 2013, concernant l'accord opérationnel entre l'Autriche et l'Agence pour la mise en place d'un site de secours, et des besoins connexes, à Sankt Johann im Pongau (et la fourniture des services par l'Autriche s'il s'avère nécessaire de recourir au site de secours), en vue de les finaliser. Cet accord a été signé le 25 octobre 2013.

3. Rapports d'exception 2013

Conformément aux normes de contrôle interne de l'Agence, en application de l'article 30 du règlement financier, eu-LISA fournira un rapport d'exception consignait tous les cas où il a été passé outre ces contrôles ou dérogé aux procédures ou processus établis. Toutes ces exceptions, importantes ou non, sont consignées de manière centralisée et seront reprises dans le rapport d'activité annuel de l'Agence (voir les détails à l'annexe C).

Il y a eu une seule exception de ce type au cours de la période de référence. Elle concerne la passation du marché pour la fourniture des services de sécurité concernant le site opérationnel de l'Agence à Strasbourg (voir les détails à l'annexe C). En l'absence d'impact financier important, eu-LISA ne considère pas que l'exception rapportée justifie d'émettre des réserves dans la déclaration d'assurance du directeur exécutif.

4. Perspectives pour 2014

En 2014, l'Agence, en se basant sur les résultats obtenus en 2013, continuera de développer ses activités et services dans l'intérêt de ses parties prenantes. L'Agence pourra ainsi poursuivre le développement de ses modèles opérationnels et de gouvernance et ajuster ses services et ses capacités en fonction des besoins des États membres, dans le but d'apporter une plus grande valeur ajoutée. Par conséquent, la disponibilité des systèmes, leur stabilité et leur évolution à l'avenir, ainsi que la satisfaction des parties prenantes resteront au centre du développement opérationnel d'eu-LISA en 2014.

Le principal objectif opérationnel de l'Agence pour 2014 sera d'assurer le fonctionnement stable et continu des systèmes SIS II, VIS/BMS/Vision et Eurodac/Dublinet dont elle assure la gestion. En outre, l'Agence continuera à bâtir une organisation moderne et efficace tout en s'attachant à réaliser l'objectif de devenir un centre d'excellence et en consolidant ses relations avec les partenaires de la justice et des affaires intérieures (JAI). Dans le même temps, l'Agence devra mener à bien plusieurs initiatives de haut niveau, notamment:

- assurer l'évolution technique et fonctionnelle du VIS/BMS pour adapter la capacité du système aux exigences des déploiements restants;
- mener à bien la relocalisation d'Eurodac à Strasbourg;
- démarrer la mise en œuvre des changements à apporter à Eurodac tels qu'ils sont prévus dans la refonte du règlement Eurodac.

L'Agence contribuera de manière proactive à une étude qui doit être lancée par la Commission européenne et fera les préparatifs nécessaires pour fournir un projet pilote lié aux nouveaux systèmes tels que le système d'entrée-sortie et le programme d'enregistrement des voyageurs (RTP). Eu-LISA commencera à planifier l'infrastructure spécifique, les ressources humaines et organisationnelles nécessaires pour mener à bien la mise en œuvre de ces systèmes en fonction des données financières, et les exigences telles que définies dans les cadres juridiques appropriés. En fonction de l'avancement concernant l'adoption des instruments juridiques et des délais de mise en œuvre, l'Agence pourra démarrer les procédures d'acquisition et de passation de marché pour les ressources nécessaires et prévoir un plan de mise en œuvre détaillé.

L'Agence continuera à aider les États membres à utiliser les systèmes existants avec l'expertise adéquate sur le plan technique et en matière de gestion de programme/projet et des programmes de formation ciblés sur des questions techniques et autres sujets pertinents.

En 2014, eu-LISA s'efforcera de continuer à développer ses ressources humaines et sa vision stratégique. Cette jeune organisation mettra l'accent sur la consolidation et le développement de sa stratégie en matière de personnel en privilégiant la mission, la vision et les valeurs communes de l'Agence. Il s'agira de cibler en particulier la rétention et le perfectionnement du personnel. L'une de ses principales tâches sera de lancer la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle de l'Agence approuvée pour la période 2014-2020. Celle-ci exposera un cadre stratégique visant à déterminer l'orientation future et le développement de l'Agence à moyen et long termes.

En 2014, l'Agence poursuivra ses efforts de développement concernant ses modèles opérationnels et de gouvernance, en vue de devenir un centre d'excellence. Cet objectif sera réalisé moyennant la poursuite de l'élaboration du cadre de gouvernance de l'Agence sur la base des normes pertinentes du secteur en matière de gouvernance d'entreprise des TIC. Eu-LISA continuera de développer le modèle opérationnel de l'Agence pour assurer la continuité des opérations de manière rentable et durable, conformément aux normes basées sur les meilleures pratiques de l'industrie pour la gestion des services informatiques.

Annexe A: Déclaration d'assurance

Le directeur exécutif de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle a obtenu une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur le propre jugement et sur les éléments d'information à la disposition du directeur exécutif, comme les résultats de l'auto-évaluation, les contrôles ex post, les observations du service d'audit interne et les enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes pour la période antérieure à l'année de cette déclaration.

Nous confirmons n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé ici susceptible de porter préjudice aux intérêts d'eu-LISA ou des institutions européennes en général.

Krum Garkov
Directeur exécutif

Signé: [signature numérisée du directeur exécutif ici]

Date:

Annexe B: Activité 2013 par rapport au plan (progrès par domaine)

Les données figurant dans la présente annexe offrent un résumé des progrès accomplis par l'Agence en ce qui concerne les livrables spécifiques définis dans le programme de travail 2013. Le tableau présente les progrès réalisés durant la période de référence par rapport aux objectifs définis énumérés ci-dessous, ainsi que les prochaines étapes pour 2014.

1.1.1. Gestion

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
MAN1	<p>1.1 Préparation d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la gouvernance d'entreprise des TIC.</p> <p>1.2 Le plan d'action du point 1.1 ci-dessus devrait aussi couvrir le travail de mise en œuvre des principaux niveaux de maturité du CobiT pour la gouvernance des TIC en 2013.</p> <p>1.3 Prévision de mesures en vue de la future mise en œuvre de la norme ISO 9001.</p>	<p>Modèle de gouvernance d'entreprise défini. La feuille de route pour la mise en œuvre du cadre de gouvernance de l'Agence est préparée et la mise en œuvre a commencé (cadre intégré comprenant la gouvernance d'entreprise, la gestion des services et l'architecture d'entreprise).</p> <p>Le mandat et la composition des comités de gouvernance internes ont été déterminés (voir les détails à la section 2.3).</p> <p>Le projet de stratégie à long terme (2014-2020) de l'Agence a été rédigé.</p> <p>Début des travaux sur les indicateurs de performance internes et la gestion et mise en œuvre d'un tableau de bord équilibré pour l'Agence.</p>	<p>Poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route sur la gouvernance d'entreprise telle que définie en 2013.</p> <p>Poursuite du développement et de la mise en œuvre d'un tableau de bord des indicateurs de performance clés pour la gestion des performances de l'organisation.</p> <p>Adoption et mise en œuvre de la stratégie à long terme de l'Agence par le conseil d'administration.</p>
MAN2	<p>Définition, en consultation avec la Commission, et approbation des accords de niveau de service (un pour chaque système d'information, un pour l'infrastructure de communication et un pour la sécurité), qui définissent le niveau de service que l'Agence garantira aux utilisateurs des systèmes (États membres). Ces accords incluront</p>	<p>Des webinaires sur la gestion des niveaux de service ont été préparés et le matériel a été envoyé à tous les membres des groupes consultatifs.</p> <p>L'ANS standard a été convenu en interne et envoyé à tous les groupes consultatifs pour recueillir leur avis, ainsi que les commentaires pour d'autres améliorations à apporter à l'ANS en 2014. Il a été présenté et adopté par le conseil</p>	<p>Suivi et évolution des accords de niveau de service des systèmes gérés par l'Agence avec révisions régulières des services et rapports sur la qualité des services.</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route ITIL/ITSM.</p>

⁽⁸⁾ Concernant le VIS et Eurodac, l'infrastructure de communication et la sécurité, l'Agence devra maintenir le niveau de service qui était en vigueur avant qu'elle ne prenne ces systèmes en charge. Elle garantira aussi un niveau de service équivalent pour le SIS II.

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
	des indicateurs de performance détaillés, en vue de garantir un niveau de service général équivalent ou supérieur aux accords conclus avec d'autres opérateurs avant la reprise de ces activités par l'Agence ⁽⁸⁾ .	<p>d'administration en novembre.</p> <p>En outre, le groupe consultatif sur Eurodac a convenu d'un ANS spécifique pour le système.</p> <p>Le catalogue de services d'eu-LISA a été élaboré et convenu en interne. Le développement et la mise en œuvre du nouveau modèle de service de l'agence (orienté ITSM) sont en cours. Les processus clés de gestion des services ont été mis en œuvre ou sont en cours de finalisation sur la base de l'utilisation de l'outil de gestion des services informatiques (ITSM) amélioré.</p>	
MAN3	Mise en place d'une structure de gestion adéquate pour permettre à l'Agence de répondre aux besoins en matière de sécurité.	<p>Le plan de transition sur la sécurité a été mené à bien. Fin 2013, l'Agence est chargée de tous les aspects de la sécurité concernant la gestion opérationnelle des systèmes sous sa responsabilité.</p> <p>La stratégie de l'Agence en matière de continuité des activités a été approuvée par le conseil d'administration en novembre 2013.</p>	<i>Veillez vous référer aux livrables prévus pour les objectifs SE3 et SE5 ci-dessous.</i>

1.1.2. Gestion et maintenance des applications

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
AMM1	Gestion opérationnelle du SIS II	L'Agence a repris avec succès les opérations du SIS II 24 heures sur 24/7 jours sur 7, en mai 2013. Depuis, eu-LISA assure la stabilité et la continuité des opérations du système, met en œuvre de solides procédures et processus de gestion du service pour assurer le suivi efficace du système, ainsi que sa gestion opérationnelle et la	Poursuite des opérations quotidiennes et des processus de gestion des changements associés pour permettre au SIS II de fonctionner conformément aux bases juridiques du système.

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
		<p>résolution des incidents.</p> <p>Les préparatifs en vue de l'intégration du Royaume-Uni dans le SIS II ont commencé au cours de la période concernée par le rapport, ainsi qu'une initiative visant à améliorer la qualité des statistiques disponibles sur l'utilisation du système.</p> <p>Au cours de la période de référence, l'Agence a également bouclé la procédure d'appel d'offres et de passation du contrat de maintien en bon état de fonctionnement pour le SIS II.</p> <p>Les tâches de maintenance corrective et adaptative sur le système ont été menées à bien tout au long de la période de référence.</p> <p>La mise en œuvre de la gestion des services informatiques (ISTM) et la personnalisation des outils ITSM se poursuit.</p>	
AMM2	Gestion opérationnelle du VIS	<p>eu-LISA est devenue responsable de la gestion opérationnelle du VIS/BMS en décembre 2012 et a continué la fourniture des services 24 heures sur 24/7 jours sur 7 au cours de l'année 2013.</p> <p>Au cours de la période concernée par le rapport, eu-LISA a tenté de faire évoluer le modèle de service du VIS afin d'assurer le bon fonctionnement et l'évolution des principaux processus des opérations et de la gestion des incidents.</p> <p>Les activités de maintenance corrective et adaptative pour le VIS se poursuivent.</p> <p>Essais: une campagne d'essai de VIS Mail 2 a été entreprise.</p>	<p>Poursuite des opérations quotidiennes et des processus de gestion des changements associés pour permettre au VIS de fonctionner conformément aux bases juridiques du système.</p> <p>Calendrier de déploiement convenu pour le VIS à mettre en œuvre comme prévu.</p> <p>Inscription de nouveaux utilisateurs conformément aux plans convenus.</p>

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
		<p>L'Agence a supervisé la maintenance technique du système et pris en charge la gestion du contrat-cadre de maintien du système en bon état, en assurant la maintenance et les mises à niveau du système appropriées.</p> <p>L'Agence a soutenu avec succès les déploiements du VIS au niveau régional comme prévu, au cours de l'année 2013.</p> <p>La personnalisation et l'adaptation des outils de gestion du service disponibles se sont poursuivies en vue de soutenir la mise en œuvre du modèle de service de l'Agence.</p>	<p>Poursuite de l'évolution du VIS et du BMS en vue d'adapter leurs capacités aux besoins liés aux déploiements qui restent à effectuer et aux opérations quotidiennes qui en découleront.</p>
AMM3	Gestion opérationnelle d'Eurodac	<p>Transfert d'Eurodac sous la responsabilité d'eu-LISA en juin 2013. La prise en charge a été prévue en deux étapes; la première étape s'est bien déroulée, avec l'établissement d'une connexion réseau pour permettre à l'Agence de gérer à distance l'infrastructure Eurodac existante au Luxembourg. La seconde étape, lancée au quatrième trimestre 2013 et toujours en cours, implique une délocalisation de l'infrastructure existante vers l'unité centrale (UC) et l'unité centrale de secours (UCS), créant ainsi de nouveaux sites «clones» Eurodac du système existant. L'Agence doit aussi se charger des procédures d'appels d'offres pour l'approvisionnement dans les délais en nouveaux matériels et logiciels commerciaux afin de servir cet objectif.</p> <p>Les activités de maintenance corrective et adaptative pour Eurodac se poursuivent depuis</p>	<p>Poursuite des opérations quotidiennes et des processus de gestion des changements associés pour permettre à Eurodac de fonctionner conformément aux bases juridiques du système.</p> <p>Délocalisation d'Eurodac terminée.</p> <p>Introduction des nouvelles exigences au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du règlement de refonte d'EURODAC tel que prévu.</p>

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
		<p>la migration.</p> <p>La planification des activités pour l'évolution fonctionnelle et technique du système a démarré en 2013 afin de mettre en œuvre les changements fonctionnels prévus par le règlement de refonte d'Eurodac.</p> <p>La personnalisation et l'adaptation des outils de gestion du service disponibles sont en cours pour soutenir la mise en œuvre du modèle de service de l'Agence.</p>	
AMM4	<p>Nouveaux systèmes d'information</p> <p>Estimations et plans liés à la prise en charge de nouveaux systèmes, notamment le système d'entrée/sortie et le programme d'enregistrement des voyageurs (RTP).</p>	<p>En 2013 l'Agence a commencé la préparation en vue des discussions exploratoires sur l'initiative Frontières intelligentes.</p> <p>Une réunion initiale s'est tenue en novembre 2013 avec la Commission, pour discuter de l'approche d'une étude de faisabilité de cette initiative et des projets pilotes qui en découleraient.</p>	<p>L'Agence devra faire les préparations nécessaires pour le projet pilote et fournir des estimations des ressources (y compris financières) en vue de son lancement au premier trimestre 2015.</p> <p>L'Agence contribuera de manière proactive à la réalisation de l'étude de faisabilité.</p>

1.1.3. Coordination générale

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
GC1	Veille technologique	Un plan de veille technologique stratégique a été préparé et convenu en interne. Une feuille	Poursuite de la surveillance des nouvelles technologies

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
		de route pour 2014 a été définie et est en cours d'adoption.	et solutions appropriées pour la gestion opérationnelle et l'évolution du SIS II, du VIS, d'EURODAC et d'autres systèmes d'information à grande échelle.
GC2	Coopération inter-agences	<p>En 2013, l'Agence s'est efforcée d'établir de nouveaux partenariats opérationnels avec d'autres agences et de renforcer ceux existants dans les domaines pertinents sur la base du protocole d'accord officiel. Au cours de la période de référence, eu-LISA a signé ou s'est engagée à signer de tels protocoles d'accord avec le CEPOL (signature le 20 novembre 2013), FRONTEX (signature le 31 janvier 2014).</p> <p>L'Agence a aussi continué à mettre en place d'autres réseaux formels et informels et à échanger des expériences et connaissances avec des partenaires identifiés dans le but que cet échange contribue au développement et au déploiement de plateformes technologiques et de systèmes communs.</p>	<p>Signature du protocole d'accord avec EUROPOL</p> <p>eu-LISA et Frontex conviendront d'un plan de coopération annuel 2014.</p> <p>eu-LISA et Europol poursuivront le travail sur la définition des domaines de coopération.</p> <p>Poursuite de la coopération pratique entre eu-LISA, le CEPOL, l'ECHA et l'EASO.</p> <p>Poursuite de la participation aux réunions et initiatives du groupe de contact des agences chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI).</p>
GC3	Mise en place des procédures et processus nécessaires pour assurer le plus haut degré de protection des données dans le cadre des tâches administratives de l'Agence et à l'égard des systèmes d'information dont elle assure la gestion afin de garantir leur complète mise en œuvre.	Le conseil d'administration de l'Agence a adopté les dispositions en matière de protection des données.	<p>Mise en œuvre des procédures internes et organisation de révisions régulières, avec des plans d'actions pour remédier aux lacunes ou faiblesses identifiées</p> <p>Le responsable de la</p>

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
			<p>sécurité préparera et soumettra au conseil d'administration un rapport annuel portant sur les incidents et activités en matière de protection des données.</p> <p>Poursuite de la formation obligatoire du personnel sur les exigences et réglementations en vigueur en matière de protection des données.</p>
GC4	Conseils juridiques: établir un cadre en vue de dispenser des conseils juridiques, si nécessaire pour les activités internes de l'Agence et pour défendre sa position vis-à-vis de l'extérieur (par ex. pour les aspects juridiques liés aux procédures d'appel d'offres).	Au cours de l'année, eu-LISA a été soutenue par la DG HOME sur les questions juridiques. Le conseiller juridique de l'Agence a pris ses fonctions le 16 décembre 2013. L'élaboration d'un cadre approprié pour dispenser des conseils juridiques opportuns et efficaces pour l'Agence, est en cours.	Maintien de l'opportunité et de la qualité des conseils émis pour aider l'Agence dans la prise de décisions internes et vis-à-vis de l'extérieur.
GC5	Communication interne: promouvoir la mission, les valeurs et la culture de l'Agence auprès de son personnel grâce à la préparation et à la diffusion d'outils de communication, d'événements de sensibilisation internes et d'autres bonnes pratiques.	<p>La stratégie de communication interne d'eu-LISA jusqu'en 2015 a été préparée et adoptée.</p> <p>L'analyse fonctionnelle et du contenu a été entreprise pour la fourniture intranet de l'Agence, ainsi que la finalisation des spécifications techniques pour la procédure de passation de marchés.</p> <p>Les résultats de l'enquête de satisfaction du personnel d'eu-LISA ont été diffusés et analysés par le comité de gestion d'eu-LISA pour servir de base à une amélioration organisationnelle.</p>	<p>Mise en œuvre du plan annuel de communication interne</p> <p>Lancement de l'intranet et de la plateforme de collaboration interne de l'agence.</p>
GC6	Communication externe : promouvoir l'agence et les systèmes qu'elle gère et répondre aux besoins de communication définis dans le règlement	<p>Adoption de la stratégie de communication externe d'eu-LISA par le conseil d'administration et finalisation du plan d'activité pour 2014.</p> <p>Achèvement des phases</p>	Mise en œuvre du plan de communication externe comme prévu, y compris la poursuite du développement du projet de site web

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
	fondateur et les bases juridiques des systèmes d'information gérés par l'agence le personnel de l'Agence	<p>d'analyse, de conception et de développement du projet de site web public d'eu-LISA.</p> <p>Préparation de matériels d'information du public relatifs à eu-LISA et de publications institutionnelles.</p> <p>Mise en lumière, à l'intention du public et des médias, du travail en réseau et des partenariats en cours d'élaboration. Préparation d'évènements médiatiques en cours et promotion des relations avec les médias, si nécessaire.</p>	public d'eu-LISA.
GC7	Formation générale pour le personnel de l'Agence	<p>Des cours (en salle de classe) de langue et de formation professionnelle pertinents ont été proposés au personnel d'eu-LISA au cours de l'année 2013. On note un taux de participation élevé du personnel.</p> <p>Le projet de politique de l'Agence en matière de formation a été rédigé et approuvé.</p> <p>La première version du projet de stratégie d'apprentissage et de perfectionnement du personnel a été terminée en septembre.</p>	Participation d'au moins 90 % du personnel de l'Agence à au moins deux évènements de renforcement de la cohésion du personnel (<i>team building</i>) dans l'année.
GC8	Formation technique pour le personnel de l'Agence	<p>Formation générale sur le SIS, le VIS et l'EURODAC pour le personnel eu-LISA, dispensée sur les deux sites de l'Agence.</p> <p>Formation sur la mise en conformité avec les dispositions en matière de protection et de sécurité des données, dispensée aux membres du personnel.</p> <p>Stages de formation initiale PRINCE2, ITIL et «HP Service Manager».</p>	Participation de 100 % du personnel aux cours obligatoires figurant dans leur plan de formation.
GC9	Formation pour les autorités nationales sur les systèmes d'information gérés par l'Agence	La stratégie d'eu-LISA en matière de formation à l'extérieur (pour la période 2013-2016) a été finalisée et approuvée par les groupes consultatifs et le CA. Les plans de formation pour les systèmes VIS, EURODAC et SIS	<p>Poursuite des activités de formation dispensées pour les États membres comme prévu par le plan annuel de formation.</p> <p>Nomination des</p>

		<p>Il ont été soumis aux groupes consultatifs pour discussion/feedback (septembre et novembre) et au CA (décembre).</p> <p>En coopération avec le CEPOL, eu-LISA a mis en place la plateforme d'apprentissage en ligne pour la diffusion de matériel de formation sur le SIS II, le VIS et EURODAC. Elle est hébergée sur E-Net, la plateforme électronique du CEPOL.</p> <p>Cours sur le SIS II pour les bureaux SIRENE (CEPOL), en coopération avec le CEPOL, la Commission et les experts des ÉM.</p> <p>Cours en salle de classe: pré-lancement du SIS II (mars 2013, Royaume-Uni; post-lancement du SIS II, mai 2013, Italie).</p> <p>Webinaires: pré-lancement du SIS II (mars 2013), post-lancement du SIS II (mai 2013), Utilisateurs finaux du SIS II (juin 2013).</p>	<p>représentants nationaux du réseau de points de contact (RPC). Les futurs besoins en formation des ÉM seront discutés dans le cadre du RPC.</p> <p>Développement d'activités de formation supplémentaires en commun avec d'autres agences JAI (FRONTEX et CEPOL).</p> <p>Préparation d'un stage de formation technique sur le SIS II (Atelier DCC)</p> <p>Le téléchargement de matériels de formation sur la plateforme de formation d'eu-LISA est prévu.</p>
GC10	Formation pour opérateurs SIRENE	En coopération avec le CEPOL et les experts des ÉM, eu-LISA a préparé et dispensé un certain nombre de programmes de formation SIRENE au cours de 2013, avec notamment un cours pour les utilisateurs avancés et un pour les débutants.	Poursuite des cours de base et avancés pour le personnel SIRENE (qui seront dispensés en collaboration avec le CEPOL et FR).
GC11	Formation des experts principaux et des membres de l'équipe d'évaluation Schengen	<p>Des réunions en rapport avec la formation initiale ont eu lieu avec le secrétariat général du Conseil (SGC) chargé de la planification de la formation, avant les missions d'évaluation Schengen en 2013.</p> <p>Les premiers stages pour la formation des évaluateurs Schengen ont eu lieu entre septembre et novembre 2013 (quatre au total).</p>	Poursuite du développement des activités de formation commune conçues pour les membres de l'équipe d'évaluation Schengen, avec Frontex et le CEPOL.

1.1.4. Audit interne

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
IA1	Audit du système de contrôle interne mis en place, afin d'évaluer son efficacité et, de manière plus générale, la performance des unités dans la mise en œuvre des projets, actions et services de l'Agence.	<p>Entrée en fonction de l'auditeur interne au début d'octobre 2013.</p> <p>Passage en revue des normes de contrôle interne et plan d'action pour la mise en conformité remis à la direction de l'Agence.</p> <p>Projet de plan d'audit interne pour 2014 préparé.</p>	<p>Mise en œuvre du plan d'audit interne de l'Agence pour 2014 tel qu'approuvé par le CA en mars 2014;</p> <p>Les activités soulignées dans le plan d'audit devront être entièrement mises en œuvre; plan(s) d'action en place pour tenir compte des résultats.</p> <p>Production d'un plan d'audit annuel pour 2015.</p>

1.1.5. Aspects opérationnels Infrastructure

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
OPI1	Gestion des systèmes: (se charger des systèmes d'exploitation, des mises à niveau, d'Oracle et des produits standard, etc..)	<i>Veillez vous référer à l'état prévu pour les objectifs AMM1, AMM2 et AMM3.</i>	<i>Veillez vous référer aux livrables prévus pour les objectifs AMM1, AMM2 AMM3.</i>
OPI2	<p>Réseau</p> <p>2.1 Superviser le réseau et coordonner les relations entre les États membres et le fournisseur de réseau pour le SIS II, le VIS et Eurodac et assurer la sécurité de l'infrastructure de communication pour le VIS et Eurodac (<i>la sécurité de l'infrastructure de communication pour le SIS II reste sous la responsabilité de la Commission</i>).</p> <p>2.2 Veiller à ce que les mesures et les précautions</p>	<p>Prenant la relève de la Commission, l'Agence a réussi à gérer toutes les activités de supervision du réseau et l'interface entre les États membres et le contractant du réseau s-Testa. L'équipe du réseau d'eu-LISA assure le bon fonctionnement des réseaux de gestion opérationnelle et la gestion des problèmes/incidents liés au réseau, en plus de la gestion des contractants compétents.</p> <p>Au cours de 2013, les préparatifs</p>	<p>L'Agence continuera à assurer la disponibilité et le fonctionnement du réseau s-TESTA (tels que définis dans les ANS pour le SIS II, le VIS et Eurodac).</p> <p>Poursuite des activités de planification et de coordination concernant la migration du réseau sTESTA vers le réseau TESTA-ng.</p>

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
	applicables aux tâches liées au réseau confiées à des organes de droit privé extérieurs soient pleinement respectées.	ont commencé en vue de la migration vers une nouvelle infrastructure de réseau (Testa-NG) à l'expiration du contrat existant. Fin 2013, eu-LISA a surtout entrepris les activités de préparation telles que le recueil d'informations sur le site des ÉM et la confirmation et l'identification des besoins du nouveau réseau. eu-LISA a aussi aidé la DG HOME à préparer les contrats spécifiques pour le réseau TESTA-ng.	
OPI3	Service d'assistance	Au cours de 2013, l'Agence a mis en place un service d'assistance (<i>Helpdesk</i>). Dans le cadre du travail posté, les équipes fournissent des services d'assistance de base 24 h/24 sept jours sur sept, aux utilisateurs pour tous les systèmes dont eu-LISA assure la gestion. Fin 2013, l'intégralité du personnel du service d'assistance est formé et totalement opérationnel.	Poursuite de l'activité 24 h/24 sept jours sur sept, afin d'assurer les niveaux de service définis. Le service d'assistance devra accroître sa contribution en matière de gestion et résolution d'incidents.
OPI4	Contrôle du fonctionnement technique des systèmes d'information gérés par l'Agence et collecte de toutes les données techniques nécessaires pour remplir ses obligations en matière de rapports, statistiques et suivi.	Durant la période de référence, eu-LISA a continué d'assurer le contrôle continu et le soutien en ce qui concerne les systèmes SIS II, VIS et Eurodac, en prenant les mesures correctives nécessaires pour maintenir le niveau de service approprié. Les obligations en matière de rapports et statistiques par rapport aux dispositions définies dans les bases juridiques, ont été entièrement remplies au cours de la période de référence. Toutefois, au cours de l'année il est devenu évident qu'il convenait d'adopter une approche harmonisée quant à l'établissement des rapports. Par conséquent, une analyse de l'approche actuelle a été entreprise, y compris des	Fourniture dans les délais de statistiques et d'informations sur l'utilisation de ces systèmes, telle que prévue dans les bases juridiques.

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
		comparaisons entre toutes les pratiques courantes, en vue d'uniformiser et de synchroniser les méthodes d'établissement des rapports à moyen terme.	
OPI5	Suivi: 1. Boucler les préparatifs pour les procédures de suivi du SIS II. 2. Suivi du SIS II, du VIS et d'Eurodac.	L'objectif a été atteint.	

1.1.6. Ressources et aspects administratifs

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
AS1	Rapports: Adoption du rapport d'activité annuel de l'Agence pour 2012 et présentation au PE, au Conseil, à la Commission et à la Cour des comptes	<p>Le rapport d'activité annuel 2012 a été préparé par l'Agence avec l'aide de la Commission européenne qui s'est chargée de la mise en place initiale d'eu-LISA ainsi que de la gestion opérationnelle de ses systèmes en 2012.</p> <p>Conformément au règlement portant création de l'Agence, le rapport d'activité annuel 2012 a été adopté par le conseil d'administration de l'Agence lors de sa réunion du 12-13 mars 2013. Le document a ensuite été présenté au Parlement européen, au Conseil, à la Commission et à la Cour des comptes européenne le 30 mai 2013.</p>	Production du rapport d'activité annuel 2013 d'eu-LISA dans le respect des délais prévus dans le règlement portant création de l'Agence.
AS2	Rapports Respect de toutes les obligations en matière de rapports définies dans le règlement portant création de l'agence et dans les bases juridiques des systèmes d'information gérés par l'agence, telles que: 1. le rapport annuel sur les	1. Étant donné que la Commission européenne était responsable de la gestion opérationnelle d'Eurodac en 2012, elle s'est chargée de la préparation du rapport annuel 2012 en ce qui concerne ce système, publié en 2013. Le rapport COM (2013) 485 de la Commission européenne -	Respect de toutes les obligations en matière de rapports telles que définies dans les instruments juridiques pertinents.

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
	<p>activités de l'unité centrale d'Eurodac;</p> <p>2. le rapport sur le fonctionnement technique, notamment la sécurité, du VIS deux ans après sa mise en service (<i>et tous les 2 ans par la suite</i>) et présentation au PE, au Conseil et à la Commission.</p> <p><i>Un rapport similaire sera aussi requis pour le SIS II, deux ans après sa mise en service.</i></p>	<p>Rapport annuel au Parlement européen et au Conseil sur les activités de l'unité centrale d'EURODAC en 2012 - a été adopté le 26 juin 2013.</p> <p>2. Rapports sur le VIS: le rapport sur le fonctionnement technique du VIS (Art.50, paragraphe 3, du règlement) a été préparé par l'Agence en 2013 et sera présenté en 2014 conformément aux délais, après la consultation et l'avis positif des groupes consultatifs, et l'adoption par le conseil d'administration.</p>	
AS3	<p>Informations pour la Commission, le Parlement, l'EDPS et les ÉM</p> <p>1. Fournir à la Commission les informations nécessaires pour produire l'évaluation régulière du VIS, d'Eurodac et le SIS II</p> <p>2. Informer le PE et le Conseil des mesures prises pour garantir la sécurité de l'utilisation des données dans le VIS ⁽⁹⁾ une fois que les plans de sécurité propres à l'Agence seront disponibles</p>	<p>Informations fournies conformément à la demande;</p> <p>Lors de sa réunion d'octobre 2012, le groupe consultatif sur le VIS a approuvé les documents de sécurité pour l'Agence et formulé un ensemble de recommandations que l'Agence devra prendre en compte. Le CA, tenant compte des recommandations du groupe consultatif VIS, a adopté le cadre général de sécurité de l'Agence et a demandé au directeur exécutif de fournir un plan de mise en place concret du cadre de sécurité pour procéder à la mise en œuvre des points clés dans les plus brefs délais.</p>	<p>Continuer à fournir les informations requises aux parties prenantes concernées dans les délais stipulés.</p>
AS4	<p>Statistiques</p> <p>1. Terminer le travail visant à s'assurer que les États membres ont mis en œuvre les mécanismes de collecte des statistiques, notamment les règles de comptage communes, afin de pouvoir remplir les obligations en matière de rapports dès la mise en service du SIS II et, à</p>	<p>eu-LISA rassemble et publie des statistiques quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles. Ces rapports sont diffusés aux États membres via le site web CIRCA.</p> <p>Une réunion a eu lieu en juin 2013 avec le personnel du groupe consultatif SIS II à Strasbourg pour discuter des améliorations éventuelles à</p>	<p>Continuer à fournir de manière opportune des statistiques pertinentes et de qualité conformément aux bases juridiques appropriées.</p>

⁽⁹⁾ En mai 2010, la Commission a adopté une décision sur un plan de sécurité pour le VIS, qui met en œuvre les dispositions de sécurité des instruments de base du VIS. Cette décision est entrée en vigueur lorsque le VIS est entré en service et restera en vigueur jusqu'à ce que l'agence, qui disposera de ses propres plans de sécurité, en assume la responsabilité.

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
	<p>partir de ce moment-là, publier des statistiques relatives au SIS II conformément aux instruments de base du SIS II.</p> <p>2. Fournir des statistiques sur les systèmes d'information, tel que prévu dans le règlement portant création de l'Agence et dans les bases juridiques des systèmes d'information gérés par l'Agence.</p>	<p>apporter à la collecte et présentation des statistiques. Des améliorations ont été convenues à cet égard avec les ÉM. eu-LISA a commencé à compiler des statistiques sur le travail de l'unité centrale d'Eurodac à compter du 1^{er} juin 2013.</p> <p>Début 2013, les ÉM ont eu des orientations pour la collecte des statistiques dans le manuel SIRENE. Mais il a été suggéré que la Commission européenne fournisse un modèle unifié afin de simplifier, d'harmoniser et d'améliorer le processus de collecte des statistiques. La Commission n'a pas encore donné son aval. Les statistiques les plus pertinentes peuvent être extraites des systèmes centraux, à l'exception des données sur les consultations/résultats positifs, qui doivent venir directement des États membres.</p>	
AS5	<p>Suivi de la recherche</p> <p>Mettre en place les structures adéquates afin de garantir un suivi efficace de la recherche.</p> <p>2. Suivre les développements dans le domaine de la recherche qui présentent un intérêt pour la gestion opérationnelle du SIS II, du VIS, d'Eurodac et d'autres systèmes d'information à grande échelle.</p> <p>3. Tenir le Parlement européen, le Conseil et la Commission et le Contrôleur européen de la protection des données régulièrement informés des développements relatifs au suivi de la recherche.</p>	<p>Sur la base d'une proposition du directeur exécutif, le conseil d'administration de l'Agence a adopté des changements de la structure organisationnelle d'eu-LISA pour permettre le développement des capacités R&D au sein de l'organisation. Un responsable R&D a été recruté par la suite et a pris ses fonctions à la mi-novembre 2013. Un plan de veille technologique stratégique a été préparé et convenu en interne.</p>	<p>L'Agence continuera à développer ses capacités en matière de suivi des technologies nouvelles et émergentes en 2014 à travers le dialogue avec ses groupes consultatifs. Les résultats viendront alimenter les processus décisionnels en vue de l'évolution des systèmes dont l'Agence assure la gestion.</p>
AS6	<p>Logistique et gestion des bâtiments</p> <p>Fournir des services dans le domaine de la gestion des bâtiments, de la gestion des</p>	<p>Le recrutement de tous les postes de l'équipe chargée de la gestion des bâtiments et de l'infrastructure de l'Agence a été bouclé en 2013.</p>	<p>L'Agence surveillera la tenue des délais pour la livraison des travaux concernant son nouveau siège à</p>

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
	infrastructures et de la logistique sur tous les sites de l'Agence.	<p>Une procédure d'enregistrement des actifs ABAC a été mise en œuvre, ainsi qu'une procédure destinée à assurer le suivi physique des actifs de l'Agence.</p> <p>Les actifs achetés sont consignés dans le système ABAC conformément aux réglementations financières en vigueur.</p> <p>Toutes les tâches de gestion des bâtiments et des infrastructures pour les trois sites de l'Agence prévues, ont été menées à bien en 2013. L'amélioration continue de tous les locaux d'eu-LISA se poursuit.</p>	<p>Tallinn et continuera de fournir un soutien efficace en matière de gestion des bâtiments et de l'infrastructure aux sites existants de Tallinn, Strasbourg et St. Johann im Pongau.</p> <p>Maintien de la continuité des activités logistiques de routine.</p>
AS7	RH: Développer le cadre de compétence de l'Agence (besoins en matière de recrutement, d'organisation et de développement du personnel).	<p>Un projet de système d'évaluation des performances en interne (avec les procédures d'évaluation associées) a été rédigé.</p> <p>Treize modalités d'application (dans le cadre juridique du paragraphe 110 du statut du personnel) à préparer en vue de les soumettre à l'adoption du conseil d'administration de l'Agence par une procédure écrite.</p> <p>La politique de gestion des documents de l'Agence a été adoptée.</p>	Élaboration d'une stratégie RH détaillée pour l'agence.
AS8	RH: Recruter et remplacer le personnel conformément au tableau des effectifs et aux décisions du directeur exécutif.	<p>Concernant le recrutement des effectifs, fin 2013 eu-LISA comptait 129 membres du personnel (120 agents temporaires, cinq agents contractuels, quatre experts nationaux détachés et quatre intérimaires), ce qui correspondait aux postes identifiés dans le tableau des effectifs.</p> <p>Le taux de rotation du personnel a été de 3 % environ, quatre employés à temps plein ayant quitté l'organisation en 2013.</p>	<p>Maintien de la stabilité des effectifs dans toutes les équipes de l'Agence et surveillance des taux de rotation</p> <p>Les responsables RH veilleront à pourvoir tous les postes dans un délai de 20 semaines à compter de la publication des postes vacants.</p>
AS9	Soutien administratif au	En décembre 2012, eu-LISA a	Organisation de deux

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
	conseil d'administration	<p>pris en charge le soutien administratif et logistique des réunions du conseil d'administration. L'Agence affecte des membres du personnel qui assument la fonction de secrétariat pour les décisions et réunions du conseil d'administration.</p> <p>Quatre réunions du conseil d'administration ont eu lieu en 2013.</p>	<p>réunions du conseil d'administration au cours de 2014.</p> <p>Fourniture de services de secrétariat efficaces, y compris la logistique, la coordination de l'agenda et la diffusion opportune de la documentation en appui.</p>
AS10	Soutien administratif aux groupes consultatifs	<p>En décembre 2012, eu-LISA a pris en charge le soutien administratif et logistique de toutes les réunions des groupes consultatifs. Elle affecte des membres du personnel qui assument la fonction de secrétariat pour les décisions et réunions des groupes consultatifs.</p> <p>Quinze réunions de groupes consultatifs se sont tenues en 2013.</p>	<p>Fourniture de services de secrétariat efficaces, y compris la logistique, la coordination de l'agenda et la diffusion opportune de la documentation en appui.</p>

1.1.7. Appels d'offres et marchés

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
PC1	<p>1.1-1.2 Consolider encore et renforcer les procédures financières et d'appel d'offres, notamment les contrôles ex ante.</p> <p>1.3. Fournir des conseils compétents sur les procédures d'appel d'offres aux autres unités de l'Agence et aux contractants et fournisseurs potentiels.</p>	<p>Au cours de 2013, les activités suivantes de restructuration et de renforcement se sont déroulées au niveau de la fonction de l'Agence chargée des marchés publics:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redéfinition des processus liés aux circuits financiers; - Redéfinition des processus liés aux circuits de passation de marchés; - Séminaires «sur les 	<p>Poursuite de la consolidation des procédures internes d'appel d'offres de l'Agence.</p> <p>Coordination de toutes les phases de la procédure de passation de marché et incitation à l'envoi d'un retour d'information pour</p>

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
		enseignements tirés» dans le domaine des appels d'offres; - Renforcement de la coordination formelle des activités entre les équipes opérationnelles et celles chargées des appels d'offres;	assurer l'amélioration continue des processus.
PC2	Traiter toutes les factures/demandes de remboursement dans les délais impartis.	Au cours de 2013, les procédures financières et les contrôles de l'Agence ont été améliorés et la formation aux systèmes financiers (ABAC) du personnel en poste a démarré. Une partie de cette consolidation des circuits financiers de l'Agence a impliqué la définition de processus appropriés et l'examen des données financières des factures / recouvrements/ engagements	Paiements dans les délais aux fournisseurs et autres parties concernées. L'Agence devra entreprendre l'analyse périodique ad hoc des retards afin d'améliorer les processus.
PC3	Tenir à jour et développer des informations financières sur mesure pour la direction de l'Agence.	Un rapport standard sur la mise en œuvre du budget a été défini et amélioré en 2013.	Introduction d'un rapport mensuel sur la mise en œuvre du budget et des aperçus mensuels des paiements.
PC4	Contribuer au développement, à la rationalisation et à la mise en œuvre des politiques de passation de marchés de l'Agence, tout en garantissant le respect total de la législation et des lignes directrices de l'UE	En 2013 un certain nombre d'initiatives ont visé à améliorer et normaliser les règles et procédures financières. eu-LISA a mis en œuvre des normes de contrôle interne qui définissent les exigences minimales relatives aux activités de contrôle interne au sein des institutions et agences européennes, y compris la passation de marchés. Un modèle d'analyse standard pour l'évaluation des projets a été mis en œuvre. Un examen des investissements d'affaires a été lancé au quatrième trimestre 2013.	L'Agence procédera à des examens périodiques des procédures, en tenant compte des suggestions des utilisateurs, de tout changement dans les procédures centrales ou des prévisions. Examens à effectuer au moins une fois par an, identification de lacunes et rédaction d'un plan d'action à des fins d'amélioration.
PC5	Réglage de précision et validation du système comptable de l'agence, y compris les systèmes de gestion financière locaux	Eu-LISA utilise ABAC/SAP pour la comptabilité et toutes les transactions financières et budgétaires. Le système est entièrement validé au niveau de la Commission. Pour le moment,	La mise en œuvre de sous-systèmes supplémentaires spécifiques à l'Agence n'est pas prévue à

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
		l'Agence n'exploite pas de sous-systèmes supplémentaires qui lui sont propres, adaptés à des besoins opérationnels spécifiques /ou l'échange de données avec ABAC.	moyen terme.
PC6	Tenir et présenter les comptes conformément au titre VII du règlement financier	<p>Au cours de l'année, la conformité aux dispositions du règlement financier a été assurée.</p> <p>Un nouveau plan comptable a été élaboré et mis en œuvre pour faciliter le développement de la gestion financière et budgétaire.</p>	Poursuite de la vérification de la conformité des comptes à toutes les règles en vigueur, de leur exactitude et intégrité ; il faudra aussi vérifier qu'ils donnent une image correcte et fidèle du patrimoine et des engagements de l'Agence, de sa situation financière et du résultat de l'exercice.
PC7	Mettre en œuvre toutes les normes de contrôle interne au sein de l'organisation, procéder à des réexamens périodiques et veiller à ce que le personnel soit informé de ces normes et de toute procédure connexe.	<p>Le projet visant à mettre en œuvre des normes de contrôle interne au niveau d'eu-LISA a été lancé au premier trimestre 2013.</p> <p>Suite à l'octroi de l'indépendance financière par la Commission en mai 2013, eu-LISA a continué de construire et de consolider les normes de contrôle interne, en mettant en place de solides processus et procédures visant à assurer la conformité à l'ensemble des 16 normes.</p>	<p>Mise en œuvre complète du plan d'action en vue de l'introduction de toutes les normes de contrôle interne dans l'Agence d'ici la fin 2014.</p> <p>Des normes relatives à la gestion financière devraient être mises en œuvre le plus tôt possible.</p>
PC8	Exécuter les paiements, collecter les recettes, assurer le suivi des notes, de la TVA et des ordres de recouvrement.	L'objectif a été atteint.	Politique de trésorerie rigoureuse à mettre en œuvre. Les fonds dans les comptes bancaires doivent correspondre aux besoins réels de l'Agence.
PC9	Démontrer la capacité de l'agence à assumer l'indépendance financière totale.	L'objectif a été atteint.	N/A

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
PC10	Préparer un plan d'acquisition	Un plan d'acquisition a été préparé et régulièrement suivi tout au long de l'année.	Réalisation du plan d'acquisition pour 2014 en veillant à procéder à des réexamens réguliers.

1.1.8. Sécurité

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
SE1	<p>Sécurité</p> <p>Veiller à ce que les bureaux de l'Agence opèrent dans un environnement de sécurité adéquat en respectant le plan de sécurité de l'Agence (et le plan de reprise après sinistre, une fois la version définitive de celui-ci établie). Celui-ci inclura des mesures visant à garantir que le personnel est totalement informé des règles de sécurité de base et que les incidents et les irrégularités sont signalés.</p>	<p>Un cadre visant à garantir la sécurité (exigences, stratégie, plan du dispositif, références et ressources) est en cours d'élaboration.</p> <p>Le cadre relatif à la politique de sécurité de l'Agence a été convenu.</p> <p>Développement et amélioration continus des procédures horizontales relatives à la sécurité de l'Agence.</p> <p>Une procédure de gestion centralisée des comptes conformément au cadre ITSM de l'Agence a été élaborée.</p> <p>Participation au comité politique et de sécurité du Conseil de l'UE où toutes les agences européennes sont présentes, pour collecter des informations mises à jour en matière de sécurité.</p> <p>Formation sur la sécurité matérielle dispensée au personnel.</p> <p>Le plan de continuité des activités de l'Agence a été rédigé et adopté par le CA en novembre 2013.</p>	<p>Vérification continue du fonctionnement des procédures de sécurité et des plans d'action pour remédier à tout problème identifié.</p> <p>Poursuite du développement du plan de continuité des activités et réalisation des essais.</p>
SE2	Veiller à ce que les règles en matière de confidentialité et de secret professionnel applicables au personnel qui	Activités régulières de formation et de sensibilisation à la sécurité effectuées à l'intention du personnel de l'Agence tout au	Poursuite de la diffusion d'informations et des formations à dispenser

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
	travaille avec les données des systèmes soient respectées.	<p>long de la période concernée par le rapport.</p> <p>Autres stages de formation sur le traitement des données classées confidentielles dispensés au personnel habilité.</p> <p>Élaboration de la politique de gestion des accès pour les principaux systèmes. La procédure, les modèles et les processus sont actuellement soumis à l'examen des parties concernées par la gestion des services informatiques (ITSM)</p> <p>Les profils et privilèges des groupes d'utilisateurs ont été revus et mieux ajustés par rapport aux systèmes.</p>	au personnel dans le cadre de la campagne de sensibilisation à la sécurité.
SE3	Achever le travail relatif au plan de continuité des activités et de reprise après sinistre de l'Agence.	<p>Stratégie en matière de continuité de l'activité de l'entreprise adoptée par le conseil d'administration de l'Agence en décembre 2013.</p> <p>À la fin du quatrième trimestre 2013, le projet de mise en œuvre du système de gestion de la continuité des activités (SGCA) dans la perspective d'instaurer un plan de continuité des activités au niveau de l'Agence, en est au stade de la planification.</p> <p>Poursuite des mises à niveau et adaptations à court et moyen terme des actuels plans de continuité de l'activité.</p> <p>Des marchés ont été passés pour l'achat de formations relatives à la norme ISO 22301 et d'évaluations d'impact, qui se dérouleront début 2014.</p>	<p>SGCA: Mise en œuvre complète du processus de planification de la continuité des activités de l'Agence.</p> <p>Répétitions régulières du plan de continuité des activités à effectuer en 2014.</p> <p>L'Agence effectuera un exercice intégré concernant les systèmes à grande échelle.</p>
SE4	Veiller à ce que tous les aspects sécuritaires soient pris en compte dans la planification et la restructuration des locaux de l'Agence.	<p>Le plan et la politique de sécurité de l'Agence ont été élaborés; ils incluent les normes et objectifs relatifs à la sécurité physique.</p> <p>Lancement des procédures de passation de marché pour les mises à niveau des matériels et systèmes à Strasbourg (CCTV et contrôle des accès), l'acquisition</p>	<p>Vérification de la conformité de tous les locaux de l'Agence aux normes de sécurité applicables.</p> <p>Mise en place et exécution du plan d'action ou des plans d'actions en vue de la</p>

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
		de matériel pour l'amélioration de la sécurité physique à Tallinn et lancement des processus de révision et spécification des mesures sur la sécurité physique pour le bureau de liaison de Bruxelles.	résolution des problèmes identifiés.
SE5	Veiller à ce que les mesures de sécurité et les plans de sécurité pour le SIS II, le VIS et Eurodac et pour les réseaux de communication relatifs à ces systèmes soient totalement mis en œuvre.	<p>L'équipe chargée de la sécurité surveille constamment que la sécurité des systèmes est conforme aux plans de sécurité notamment en participant au processus de gestion des changements, aux réunions de maintien des systèmes en bon état de fonctionnement et aux réunions opérationnelles de routine.</p> <p>Sensibilisation des opérateurs informatiques afin d'engager un responsable local de la sécurité en cas de problème lié à la sécurité et, en cas d'aggravation, arrêt du système.</p> <p>Un processus d'accès aux données a été mis en place pour s'assurer du traitement et de la communication des données techniques aux contractants chargés du maintien des systèmes en bon état de fonctionnement, pour la résolution des incidents et des pannes.</p> <p>L'équipe de sécurité participe au processus de gestion des changements concernant les principaux systèmes et les réseaux de communication.</p> <p>Travail en parallèle avec les responsables techniques et coordination pour la révision de la sécurité de bout en bout du SIS II.</p> <p>Réalisation de l'auto-évaluation du dispositif de sécurité de l'unité centrale du SIS II, ainsi que d'une revue de contrôle et d'une évaluation de la vulnérabilité technique.</p> <p>Mise au point des améliorations de la sécurité pour l'évolution du</p>	<p>Rapports réguliers et vérifications annuelles sur la conformité au niveau de service défini.</p> <p>Vérification annuelle du fonctionnement du plan de continuité des activités et révisions à effectuer si nécessaire.</p> <p>Gestion des clés de chiffrement pour le réseau TESTA-ng à mettre en place au cours de 2014.</p>

Objectif N°	Objectif	Activité par rapport à l'objectif au cours de la période de référence et livrables de la prochaine période	
		Activité par rapport à l'objectif en 2013	Livrables de haut niveau pour 2014
		<p>VIS, nécessitant une gestion centralisée des ressources logiques du système (Active Directory) et la mise à jour des pare-feu.</p> <p>Prise en charge des aspects liés à la sécurité des sites d'Eurodac au Luxembourg, y compris des contrôles d'accès physique.</p> <p>Les exigences de sécurité pour le clonage du système en vue du transfert d'EURODAC ont été soumises à l'équipe du projet.</p> <p>Un cadre pour l'assurance de la sécurité, englobant un système de gestion continue de la vulnérabilité et des services d'évaluation de la sécurité extérieure, est en cours de développement, ainsi que la procédure de passation du marché correspondant. Les activités d'évaluation et d'essais relatives à la sécurité seront intégrées dans le cycle de vie du système.</p>	

Annexe C: Rapport d'exception

TYPE D'EXCEPTION	Financière
SOUS-TYPE	Passation de marchés
Description	Service de sécurité
Lieu	Locaux d'eu-LISA à Strasbourg
Matériel	N
Commentaire	L'exception a été occasionnée par un problème de retard dans la procédure de mise en concurrence dû à la transition de l'Agence vers l'autonomie financière en mai 2013. La DG HOME a lancé une procédure d'appel d'offres restreint fin 2012 mais celle-ci n'a pas été bouclée avant l'obtention de l'autonomie financière par eu-LISA. Afin d'assurer la continuité du service de sécurité sur le site de Strasbourg, l'Agence a prolongé à titre exceptionnel et payé les services de sécurité déjà prévus par le ministère de l'intérieur français pour la période comprise entre le 1.5.2013 et le 31.8.2013 sans que la procédure de passation de marché soit finalisée ou qu'un protocole d'accord soit mis en place pour de tels services.
Mesure corrective prise	Instauration d'un protocole d'accord entre eu-LISA et les autorités françaises qui prévoit la possibilité pour l'Agence de demander à la France les services en question sans être obligée de passer par une procédure d'appel d'offres.